

# Nouvelles

SERVICE DE PUBLICITÉ : PUBLICITAS S. A., SION  
Téléphone (027) 2 12 36  
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

## VALAISAN

PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE  
1 an 6 mois 3 mois  
Sans Bulletin officiel . . . 82.— 16.50 9.—  
Avec Bulletin officiel . . . 40.— 21.— 11.50  
Etranger : Demander le tarif

TARIF DE LA PUBLICITE  
Annonces 14 ct. le mm  
Réclames 35 " "  
Mortuaires 30 " "  
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client (Réclames 1re page 25%)  
Tirage contrôlé par la FRP

JOURNAL D'OPINION ET D'INFORMATION FONDÉ EN 1902

PREMIER QUOTIDIEN DU MATIN DE LA VALLEE DU RHONE

REDACTION ET ABONNEMENTS :  
St-Maurice Tél. (025) 3 65 61 - 62  
Sion, (027) 2 31 51 - 52  
Martigny (026) 6 18 88 C. a. p. II n° 274

### Politique fédérale

## Baisse des prix et allocations... de renchérissement

On a trop tendance à considérer la hausse continue des prix, et la dévaluation du franc qui en découle, comme un phénomène inéluctable, irréversible, et ponctué à intervalles réguliers d'augmentations de salaires.

Il arrive aussi que des prix baissent. Ainsi, par exemple, il y a actuellement trop de pétrole sur le marché mondial, et l'on assiste à des baisses sur le prix de l'essence auxquelles même « Migrol » n'est pour rien ! « Des prix de misère », me disait dernièrement (avec un comique involontaire) un agent en Suisse de la Shell... Est-ce que le roi du Yemen devra vendre une de ses automobiles ?

Pour nous en tenir à nos frontières, on annonce qu'à la fin d'avril, l'indice des prix à la consommation était descendu à 179,9 points (1939 = 100), accusant ainsi, par rapport à fin mars (180,6), une baisse de 0,7 point, ou 0,4%. A la fin de l'année dernière, cet indice était à 180,7.

C'est la première fois depuis 1954 que l'on enregistre à la fin d'un mois un niveau des prix inférieur à celui du mois correspondant de l'année précédente. Nos autorités n'ont donc pas pratiqué une « politique de hausse », comme d'aucuns le leur ont reproché. Chose piquante, ceux qui formulaient ces reproches étaient les mêmes qui renchérisaient la production en revendiquant des augmentations de salaires, ou des réductions de l'horaire de travail dépassant l'accroissement de la productivité.

Sans ces influences, on aurait enregistré plus tôt une baisse du coût de la vie, et celle-ci serait aujourd'hui plus accentuée.

Quoi qu'il en soit, la stabilisation des prix est le signe que la politique économique et financière des autorités est judicieuse. La concurrence joue normalement dans les secteurs de la production et du commerce. Il faut ajouter que les consommateurs bénéficient aussi des bonnes récoltes de l'année dernière.

En même temps que cette heureuse nouvelle, nous parvient l'annonce d'un projet de loi sur les allocations de renchérisse-

ment au personnel fédéral. A la session fédérale de décembre, les Chambres avaient décidé, contre l'avis du gouvernement, d'élever ces allocations de 3,5%. Ce taux anticipé sur le renchérissement réel. Il anticipait plus encore qu'on ne le croyait, puisque les prix de consommation ont baissé, au lieu de monter !

C'est précisément la surenchère déplaisante qui s'est manifestée au parlement que le Conseil fédéral voudrait désormais éviter. Son projet de loi prévoit que les allocations seraient fixées par le gouvernement sans passer par l'assemblée fédérale. Celle-ci n'aurait son mot à dire, du-

rant ces six prochaines années, que si l'indice des prix s'écartait de 6 points, pendant trois mois au moins, du niveau de 183. Entre temps, le Conseil fédéral prendrait de son chef les mesures nécessaires.

L'idée n'est pas mauvaise. On pourrait même la qualifier de « gaulliste », n'était la crainte de choquer M. Hostenstein, chef du département de l'économie publique !

De toute façon, le personnel n'est pas mal en point, puisque le projet de loi part d'un indice de 180,3 et qu'on en est, nous l'avons vu, à 179,9 !

C. Bodinier.

### La terreur règne au Thibet

Selon le correspondant à Kalimpong du « Daily Statesman » de Calcutta, la terreur règne de nouveau à Lhassa où des propriétaires et d'anciennes personnalités officielles tibétaines sont jugés en public par une cour du peuple. Les condamnés sont immédiatement exécutés et leurs cadavres exposés dans les rues.

Le correspondant du journal indien ajoute que l'eau de la rivière qui se trouve près de Lhassa est inutilisable en raison des cadavres en décomposition qui s'y trouvent, ce qui oblige les Chinois à creuser des puits afin d'assurer le ravitaillement en eau.

Selon le correspondant du « Daily Statesman » 2.000 soldats du panchem lama ont livré une bataille à Nagar Tse Dzong contre les rebelles. Les pertes auraient été très lourdes des deux côtés.

D'après le témoignage de Népalis, la fraternisation des Chinois communistes avec les rebelles tibétains est punie de mort.

Enfin, toujours selon le correspondant du journal de Calcutta, il y a deux jours 4.000 femmes tibétaines ont fait irruption au consulat indien de Lhassa demandant à voir des photos de l'arrivée du dalaï-lama en Inde car les Chinois avaient déclaré qu'il y avait été emmené sous la contrainte.

### Vente aux enchères de tableaux célèbres En 40 minutes : 1.166.400 dollars

Un Renoir vendu 255 000 dollars (127 millions et demi de francs fr.) et un Degas 180 000 dollars (90 millions de francs fr.) ont établi des records du monde pour une vente aux enchères publiques de toiles de ces peintres. Un Toulouse Lautrec, adjudé également 180 000 dollars a établi de son côté un record américain.

Ce sont 17 tableaux de la collection de Mme Thelma Chrysler Foy qui ont été vendus mercredi soir aux Galeries Parke Bernet à New-York, rapportant au total 1 166 400 dollars (583 millions de francs français) soit environ un quart de million de dollars de plus que prévu. Tous les tableaux sauf deux étaient français. La vente n'a demandé que 40 minutes, et a eu lieu en présence de 1500 personnes environ parmi lesquelles se trouvaient Greta Garbo, Erich Maria et plusieurs collectionneurs de Paris venus spécialement pour cette occasion. Un de ces derniers M. Durand Ruel désirait se rendre acquéreur du Renoir — la toile représente ses tantes en 1882 — mais

il a dû l'abandonner à un acquéreur demeuré anonyme.

C'est à un amateur également anonyme qu'a été attribué le Degas, dont les enchères ont provoqué une certaine surprise parmi les connaisseurs, la toile ayant été estimée à 100 000 dollars et étant partie à près du double. Le même acheteur — opérant pour le compte d'une galerie new-yorkaise — a emporté « La femme rousse dans un jardin » de Toulouse Lautrec.

La plupart des acquéreurs ont tenu à conserver l'anonymat. Le mobilier ancien et les objets d'art de la collection de Mme Foy seront dispersés à la fin de la semaine.

### Les Prix du disque

L'Académie du disque français a décerné hier matin ses récompenses.

Au palmarès figure, notamment, hors concours, « L'Or du Rhin » de Wagner par l'Orchestre philharmonique de Vienne, sous la direction de Georg Solti (Decca stéréophonie). Le prix de la phonothèque nationale (section documents) a été décerné aux extraits du « Journal d'Anne Frank », choisis par François Gardet et dits par Pascale Audret (Ducretet-Thomson).

Le prix Francis Carco pour la meilleure interprétation féminine a été attribué à « Bin bon bey » par Catherine Valente (Decca).

L'un des prix Charles Cros, section folklore, a été décerné aux « Machucambos » d'Amérique latine (Decca stéréophonie).

L'Académie du disque français est présidée par MM. Darius Milhaud et Maurice Yvain et est notamment composée de MM. Pierre Gaxotte, Georges Auric, Jean Cocteau, Henri Sauguet, Pierre Mac Orlan, Me Maurice Garçon.

### Les juges... un colonel... la presse

Le 9 avril, un officier supérieur qui, en état d'ivresse, avait causé un accident de la circulation, fut condamné par le tribunal du district d'Oltengoesgen à deux mois de prison et 1.000 francs d'amende, avec sursis pendant 4 ans. Ce jugement a été vivement critiqué par la presse. Celle-ci s'est élevée notamment contre le fait que le permis de conduire n'avait pas été enlevé à l'officier en question et contre le sursis accordé.

Le tribunal du district d'Oltengoesgen expose dans une déclaration que le retrait du permis de conduire n'était pas de sa compétence, mais de celle du Département cantonal de police intéressé. Dans le cas en question, ledit département cantonal de police, celui de Bâle-Campagne, avait retiré le permis de conduire avant même

### Miettes de philosophie

## LIBERTÉ ?

Recteur de l'illustre Université de Paris, Buridan était un personnage important au XIVe siècle.

Cependant, il avait gardé le sens de l'humour, même dans des domaines apparemment sérieux ; par là, il s'était acquis la célébrité.

« Les animaux, raconte-t-il, parce que privés de liberté, sont conduits par leurs instincts, par des forces aveugles qui agissent sur eux comme la loi de la pesanteur sur les objets matériels : l'animal suivra toujours la direction vers laquelle le pousse la force la plus puissante.

» Imaginez que, par un dosage savant, on amène un âne à un égal degré de faim et de soif : deux forces de même grandeur poussant l'animal vers des directions différentes, le « choix » va dépendre uniquement de l'attrait plus ou moins grand qu'exercera sur lui la nourriture et la boisson. Ainsi le fer se dirige vers l'aimant le plus puissant ou le plus rapproché.

» Mais qu'advient-il si on équivaut la force d'attraction d'une boîte de foin et d'un seau d'eau, en les plaçant par exemple à égale distance ?

» Les deux instincts et les deux attractions s'annulent mutuellement, l'âne demeurera immobile, dans une sorte d'équilibre parfait ; misérablement, il va périr entre deux richesses capables de le sauver, mais que « bêtement » il se voit incapable de saisir.

Pour stupide qu'elle paraisse, cette histoire exprime cependant assez bien la situation dans laquelle certains théoriciens veulent réduire l'homme.

Celui-ci ne serait aucunement « un » être, une unité intérieure capable de se déterminer, de choisir, d'agir.

Il ne serait qu'un assemblage d'états de conscience tenus ensemble par quelque loi encore mystérieuse. Chacun de ceux-ci étant doué d'un certain poids exercerait une influence plus ou moins grande sur l'ensemble, comme les différentes parties d'une machine en état d'équilibre instable.

Par là, malgré les apparences, les choix que nous croyons faire tout au long de notre vie ne représentent jamais autre chose que le résultat mécanique de jeux de forces.

Ainsi Stuart Mill déclare tranquillement : « Son désir de faire le bien et son aversion pour le mal sont assez forts pour vaincre tout autre désir ou toute autre aversion contraire ».

Nous ne pourrions jamais choisir autre chose que ce que nous choisissons ! Lorsque la science aura suffisamment progressé, elle prévoira toutes les actions humaines !

Pour Bergson, cette conception n'exprime qu'une figuration purement symbolique et partant totalement fautive de la réalité humaine.

Elle concerne en effet l'action accomplie dont elle retrace les différentes étapes, dans une sorte de regard rétrospectif ; elle récupère les moments successifs du cheminement vital pour les étaler dans l'espace en les classant.

Cela n'a rien à voir avec la liberté.

Celle-ci se réalise dans l'acte lui-même, elle est une qualité de l'action humaine et inséparable d'elle.

D'une façon indéfinissable et imprévisible, tout acte libre dépend de l'homme seul qui agit ; il l'exprime tout entier, en sorte que chacun se connaîtrait parfaitement au moment où il agit, s'il arrivait à connaître totalement une seule de ses actions personnelles.

C'est pourquoi, en chacun de nous, chacun de nos sentiments profonds prend une coloration particulière qui le rend incommunicable.

De plus, dans une même personne, les divers sentiments de sympathie, d'amour, d'aversion prennent constamment une teinte nouvelle, à travers un progrès permanent.

L'être libre exclut l'identité, la répétition ; il est nouvelle perpétuelle au sein d'un mouvement ininterrompu dont les moments se pénètrent, se renforcent les uns les autres jusqu'à l'éclosion de l'acte libre dont l'homme est l'unique auteur.

Aussi, loin de se réduire à une perfection définitivement et pacifiquement possédée, la liberté est un appel qui surgit des profondeurs de notre être. Elle est victoire constamment remise en question, victoire sur toutes les influences qui viennent nous déterminer de l'extérieur et sur toutes les tentations de la vie pratique.

A cette exigence, bien peu d'hommes correspondent.

La plupart du temps, nous restons étrangers à nous-mêmes, nous contentant d'être les spectateurs de nos propres actes.

La plupart du temps, nous nous réduisons à satisfaire aux exigences de la vie sociale exprimées par le langage : nous éprouvons une joie, que grossièrement nous assimilons à toutes les autres joies ; si nous étions présents à nous-mêmes, nous constaterions avec émerveillement que le sentiment que j'éprouve constamment est quelque chose d'unique, que personne d'autre n'a jamais éprouvé et qui ne se reproduira plus jamais en moi.

Nous sommes comme de soi-disant amateurs de bon vin, incapables d'apprécier les qualités particulières d'un cru autrement que par les indications de l'étiquette recouvrant la bouteille.

Nous demeurons misérablement étrangers à nous-mêmes, privés de vraie liberté, même dans nos actions les plus personnelles, alors que nous pourrions pleinement nous réaliser dans chacun des actes ordinaires de notre existence :

« Le matin, quand sonne l'heure où j'ai coutume de me lever, je pourrais recevoir cette impression « de toute mon âme », selon l'expression de Platon ; je pourrais lui permettre de se fondre dans la masse confuse des impressions qui m'occupent. Mais le plus souvent cette impression, au lieu d'ébranler ma conscience entière comme une pierre qui tombe dans l'eau d'un bassin, se borne à remuer une idée pour ainsi dire solidifiée à la surface, l'idée de me lever et de vaquer à mes occupations habituelles. »

A. F.

l'ouverture du procès et cela pour une année.

Quant au sursis accordé, le tribunal déclare qu'il n'a rien à voir avec le haut grade militaire de l'accusé. Ce grade, qui est celui de colonel d'état-major, n'a nullement impressionné le tribunal. Le tribunal du district d'Oltengoesgen croit que l'on doit s'attendre que l'accusé récidiviste qui manifesta du repentir, évitera, grâce au sursis à lui accordé, de commettre d'autres délits.

Au surplus, le département de police du canton de Soleure n'a pas fait appel auprès du tribunal suprême contre ce sursis.

### Madeleine Grand-Laager reprise

Le commandant de la police du canton de Berne annonce que Madeleine Grand-Laager, qui s'était enfuie durant la nuit de lundi à mardi de l'établissement de Hindelbank, a été arrêtée de nouveau jeudi aux premières heures de la matinée de jeudi à Wabern, en collaboration avec la police de la ville. Les détails de son évasion manquent encore. Madeleine Grand prétend s'être séparée de la dame Olga Morgenthaler qui avait pris la fuite en même temps qu'elle.



**MARY Long FILTRE**  
LA PLUS DOUCE DES MARYLAND

Voulez-vous un trousseau original et personnel ? Géroudet, Sion, saura vous conseiller.

**TORSA** TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS  
CARROSSERIE SIERRE & SION

# Le plan de paix occidental

Tandis que les ministres américains, anglais et russe s'entretenaient des limitations nucléaires, et que les suppléants des quatre occidentaux conféraient comme chaque matin entre eux, une fièvre galopante s'est emparée hier matin, de la Maison de la Presse à Genève.

Il faut dire, et ce n'est pas un des caractères les moins troublants de cette conférence, que les 1.200 journalistes internationaux sont pratiquement isolés des délégations. Les délégations sont lointaines, dispersées sous les gros arbres depuis les bords du lac jusqu'à Pregny et à Versoix. Or, c'est à la Maison de la Presse, installée au centre de la ville, que convergent les informations de toutes les provenances. Les journalistes sont donc pratiquement confinés dans cette vaste bâtisse mise à leur disposition par les autorités genevoises, et en sont réduits à se dévorer entre eux.

C'est ce qui s'est produit, hier matin, avec l'annonce, soudain répandue qu'« on » publiait le plan occidental qui doit être déposé à la conférence de l'après-midi. Qui « on » ? et quel crédit fallait-il attacher à des informations peut-être aventurées ? Pendant plusieurs heures ce fut un étonnant tourbillon d'injures, d'invectives, de questions angoissées répercutées sur les ondes et sur les fils des téléscripteurs aux quatre coins du monde.

Si on songe à l'aspect un peu rébarbatif du document objet de tout ce tintamarre cette agitation prend une saveur particulière, d'autant plus qu'on ignorait, à ce moment, si M. Christian Herter présenterait vraiment ou non à la séance de cet après-midi, ce fameux plan occidental.

Finalement, le Comité de liaison des quatre occidentaux, se penchant sur les textes mis en circulation, notamment par une grande agence britannique, constata que ces prétendues révélations comportaient un nombre considérable d'inexactitudes (« full of inaccuracies »), et que si fuites il y avait eu, ces fuites étaient dénaturées. Démentis sur démentis se mirent à pleuvoir. Les prudents, qui s'étaient abstenus, savourèrent le triomphe de leur sagesse.

A 13 heures, on en était au cinquième démenti, qui revêtait un caractère nettement désobligeant pour le bénéficiaire des prétendues fuites...

## La balance ne doit pas pencher d'un seul côté

En présentant le plan occidental devant la Conférence, M. Christian Herter, secrétaire d'Etat américain, a souligné que les trois puissances de l'Ouest « sont allées très loin au-delà des préoccupations soviétiques ». Relevant les importantes modifications apportées aux propositions occidentales de 1955, il a exprimé l'espoir que « le gouvernement de l'URSS fera à son tour un effort comparable » et qu'ainsi « sera enfin trouvé un terrain d'entente ».

M. Herter constate qu'aucun progrès n'a été accompli dans la voie du règlement de la question allemande depuis 14 ans et que la directive établie par les chefs de gouvernements le 23 juillet 1955 à Genève qui prévoyait la réunification de l'Allemagne, au moyen d'élections libres est restée sans effet. C'est ainsi que bien que la République fédérale d'Allemagne ait réglé ses différends avec ses voisins occidentaux et soit entrée dans la famille européenne, la division de l'Allemagne subsiste. « Depuis la conférence de 1955 aucun accord n'a été réalisé sur la solution des autres principales questions pendantes entre les peuples de l'Est et de l'Ouest. Les peuples de l'Europe de l'Est, comme l'ont montré les événements de Hongrie, demeurent impuissants à déterminer leur propre destin ». C'est pourquoi, a ajouté M. Herter, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis « ont décidé de faire une nouvelle tentative pour faire progresser la cause du désarmement et relancer la négociation des principaux problèmes pendants et trouver une issue ».

M. Herter estime qu'il n'est pas réaliste de vouloir comme les Russes l'ont demandé, limiter la discussion à Berlin et au traité de paix avec les deux parties de l'Allemagne, « à coup sûr, le meilleur moyen de traiter le problème de Berlin consiste à en traiter la cause. Il faut considérer Berlin, comme une partie du problème central en Allemagne: la division du pays, et c'est à ce problème central qu'il faut trouver une solution. Lorsque celui-ci sera résolu la question de Berlin disparaîtra et la ville retrouvera le rôle qui lui revient de capitale de l'Allemagne ».

D'ailleurs, poursuit le secrétaire d'Etat, le problème de l'Allemagne n'est à son tour qu'un aspect d'un problème plus vaste. « La reconstitution au cœur de l'Europe d'un Etat allemand unifié de 70 millions d'habitants constituera sans aucun doute un fait nouveau de grande importance et lourd de conséquences pour l'avenir. C'est pourquoi toutes les puissances ici représentées ont toujours reconnu que le problème de la réunification et celui de la sécurité européenne étaient étroitement liés. C'est en ayant à l'esprit l'interdépendance de ces problèmes que les puissances occidentales ont établi des propositions qui tiennent compte des intérêts des voisins de l'Allemagne et qui constituent une base pour un règlement permanent en Europe ».

Un règlement durable, poursuit M. Herter, ne doit exiger d'aucune des parties des concessions intolérables. Il ne peut pas être imposé. Il doit être accepté. Il doit être soumis au vote. « L'Occident sait que l'Union soviétique n'est pas préparée à de libres élections immédiates en Allemagne orientale. Nous sommes donc prêts à accepter qu'avant les élections des contacts soient ménagés entre les Allemands de l'Est et de l'Ouest, afin de discuter entre autres choses, les modalités des élections ». M. Herter ajoute que « les trois puissances occidentales reconnaissent volontiers que la différence des développements sociaux dans les deux parties de l'Allemagne constitue en elle-même un problème de première importance. Un règlement doit également assurer à ceux qui y seront parties que leur propre sécurité ne sera pas mise en danger. La balance ne doit pas pencher d'un seul côté ».

M. Herter déclare ensuite que les puissances occidentales suggèrent que la négociation sur la réunification allemande soit envisagée en relation avec le désarmement général. Il souligne également la nécessité de développer un climat de confiance. « Des méthodes efficaces de vérification doivent constituer un élément essentiel dans les propositions relatives au désarmement et à la sécurité ».

Le secrétaire d'Etat a ensuite présenté les grandes lignes du plan que les puissances occidentales soumettent à l'examen de l'Union soviétique, plan qui doit se réaliser par étapes.

## Les 4 étapes

Le « Plan de paix occidental » prévoit quatre étapes pour résoudre le problème de la réunification de l'Allemagne et propose des mesures parallèles de sécurité européenne. Il comporte également un règlement transitoire du problème de Berlin qui deviendrait « ville unifiée ».

Première étape: Berlin serait réunifiée à la suite d'élections libres, placées sous le contrôle des quatre puissances ou des Nations Unies. Un conseil élu, soumis à l'autorité suprême des quatre, administrerait la ville dont le libre accès serait garanti par les quatre puissances qui auraient le droit de maintenir des troupes dans Berlin.

Parallèlement, les « quatre » souscriraient à une « déclaration commune » sur le règlement pacifique des différends, la renonciation à l'usage de la force et le refus d'assistance à un agresseur.

Deuxième étape: un comité mixte pour l'ensemble de l'Allemagne, composé de 25 membres de l'Allemagne de l'Ouest, et 10 de l'Est, serait chargé de renforcer les contacts techniques, de promouvoir le libre mouvement des personnes et d'élaborer un projet de loi électorale pour l'ensemble de l'Allemagne qui serait soumis à plébiscite. En cas de désaccord, les Allemands choisiraient entre deux projets.

Les décisions du comité seraient prises à la majorité des trois quarts, donnant ainsi un droit de veto à l'Allemagne de l'Est.

Des mesures parallèles de sécurité seraient prises au cours de la deuxième étape.

● Création d'une zone définie où l'on procéderait à un échange d'informations sur les forces militaires.

● Limitation des forces armées des quatre puissances (2 500 000 hommes pour l'URSS et les Etats-Unis) et de leurs armements, mesures d'inspection contre les attaques par surprises.

● L'Allemagne s'engagerait à ne pas fabriquer d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques. Des pays de l'Est prendraient des engagements semblables.

Troisième étape: élection d'une Assemblée chargée de préparer une Constitution, au plus tard deux ans et demi après la signature de l'accord. Elle serait surveillée par les Allemands des deux parties de l'Allemagne et par les Nations Unies ou par les quatre puissances.

Un gouvernement serait formé qui négocierait le traité de paix mais jusqu'à la conclusion de celui-ci, les quatre puissances conserveraient leurs droits et responsabilités pour ce qui concerne l'Allemagne dans son ensemble, Berlin et le stationnement de leurs forces.

Des mesures parallèles de sécurité comporteraient:

● La création d'une zone comprenant des sections équivalentes par leurs dimensions, leur profondeur et leur importance de chaque côté d'une ligne à déterminer par accord mutuel. Des « plafonds » seraient fixés pour les forces nationales et non nationales à l'intérieur de cette zone.

● Le retrait des troupes étrangères de cette zone après la conclusion du traité de paix et une réduction ultérieure à 2 100 000 et plus tard à 1 700 000 hommes des forces armées.

● En cas d'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN ou au Pacte de Varsovie les forces occidentales et soviétiques se maintiendraient dans leur zone de stationnement actuelle.

La quatrième et dernière étape prévoit le règlement final de paix avec le gouvernement de toute l'Allemagne.

## Un exploit de la « Feuille d'Avis de Lausanne »

Avec le concours de Geiger, le pilote des glaciers, un quotidien lausannois a tenté et réussi jeudi, à l'occasion du défilé du 1er corps d'armée à Payerne, une opération sans précédent dans l'histoire de la presse suisse.

Elle consistait à sortir pour la fin du défilé une édition spéciale de la Feuille d'Avis de Lausanne contenant le reportage de la manifestation et à la diffuser à Payerne, auprès des spectateurs quittant les tribunes.

Une ligne téléphonique spéciale avait été établie entre Payerne et Lausanne. Le transport des photos était assuré par hélicoptère. A 13 h. 38, Geiger posait pour la seconde fois son appareil portant les derniers films, en pleine ville de Lausanne, sur le toit même de l'imprimerie. A 15 h. 26, l'appareil s'envolait emportant vers la Broye un premier tirage de l'édition hélicoptérée.

Elle comportait douze pages, dont quatre consacrées au reportage du défilé. Les tirages suivants furent transportés en camionnette jusque dans le Jorat, puis de là en hélicoptère. La confection du journal, de la réception de la première photo à la sortie du premier exemplaire avait été réalisée en 84 minutes.

Le « Nouvelliste » félicite chaleureusement son confrère lausannois pour cet exploit professionnel.

## Trois mois sans sursis à un automobiliste ivre

Le tribunal de district a condamné un automobiliste bernois, qui avait provoqué un accident de la circulation au cours duquel trois personnes avaient été blessées sur la route entre Oesingen et Niederbipp, alors qu'il conduisait en état d'ébriété. Il l'a condamné à 3 mois de prison sans sursis pour entrave à la circulation et conduite

# Sidney Bechet est mort

Sidney Bechet, qui vient de mourir dans sa villa de Garches, aux environs de Paris, où il gardait la chambre depuis plusieurs semaines, était considéré dans le monde du jazz comme l'un des plus grands représentants du style Nouvelle-Orléans. Ses derniers enregistrements avaient été réalisés chez « Vogue », au mois de septembre dernier, et il ne s'était guère produit depuis.

Né en 1897, à la Nouvelle-Orléans, Sidney Bechet a, parmi ses titres de gloire, celui d'avoir révélé les ressources d'un instrument peu employé, le saxophone soprano, dont il a su exploiter les sonorités aiguës. Sidney Bechet avait séjourné à plusieurs reprises en Europe, et s'était fixé définitivement à Paris en 1951, à la suite de son mariage à Antibes.

Ce soliste avait effectué de très nombreuses tournées, et joué avec les

orchestres de Claude Luter et d'André Rewellioty. Il s'était produit en compagnie des plus importants ensembles et musiciens de jazz. En mai 1940, il avait enregistré un disque désormais historique avec Louis Armstrong.

Dans son anthologie du jazz, le critique Hugues Panassie a écrit: « Bechet a su tirer du saxophone soprano une sonorité ample, chaude, moelleuse... Il fait littéralement chanter son instrument, mais ce qui frappe le plus c'est la finesse prodigieuse de son chant, ses envolées extraordinaires interprétées avec une fougue étonnante qui donnent à ses chorus un accent triomphal ».

Les amateurs de jazz ne verraient plus le visage jovial encadré de cheveux blancs de Sidney Bechet, mais de lui demeureront ses disques et d'innombrables compositions, telles que « Petites fleurs » et les fameux « Oignons », devenus populaires.

## Pour votre ligne et votre santé, faites du vélo

PROVELO



### « L'Ecolier Romand »

Numéro du 1er mai 1959. — Au sommaire de ce numéro, le début d'un feuilleton passionnant qui emmènera les jeunes lecteurs au Pays basque. En vivant les aventures des « Trois cavaliers d'Iraty », ils feront connaissance avec ce pays étrange et enchanteur, ses coutumes anciennes, ses danseurs, ses pelotaris et ses petits chevaux, héros de l'histoire.

Dans le même numéro: La rubrique de l'oiseleur; un concours de dessin (avec de beaux prix); la page que vous faites vous-mêmes; un bricolage et toutes les rubriques habituelles.

Abonnement annuel à « L'Ecolier Romand »: Fr. 6.— (deux numéros par mois). Numéro spécimen sur demande

### La Femme d'aujourd'hui

No du 16 mai 1959

Au sommaire de ce numéro: En marge du 400e anniversaire de l'Université: le Collège et l'Université autrefois et aujourd'hui. — L'idylle de Goya et la duchesse d'Albe, qui passera prochainement sur nos écrans. — Une famille de chats sauvages en Amérique. — Hommage au major Davel dans son pays natal et vote féminin à Morrens. — Le jardin en mai. — Les actualités, etc.

En pages de mode: Les vacances dans la garde-robe.

**A. Gertschen FILS S. A.**  
FABRIQUE DE MEUBLES ET AGENCEMENTS INTERIEURS  
BRIGUE - SUCCURSALE A MARTIGNY

81

**Perrier**  
pour sa ligne elle en boit!

AGENCE SUISSE: GEORGES HERTIG FILS & CIE, LA CHAUX-DE-FONDS

**Grande course de STOCK-CARS**  
Dimanche Villeneuve  
17 mai, 14 h. bouët du Lac

**ANTHAMATTEN**  
MEUBLES S. A. ST-MAURICE

**La Matze** Son restaurant Sa grande salle Son dancing Son parc pour autos **La Matze SION**

**M. Briseter n'en fait pas une de bonne**

# A Payerne, devant plus de 200.000 spectateurs enthousiasmés, le défilé du 1er Corps d'armée fut d'une exceptionnelle grandeur

A entendre parfois tels ou tels propos, à suivre certaines manifestations, la crainte saisis de voir se creuser, en Suisse, un fossé entre le peuple et son armée. Un défilé comme celui-ci, qui fit converger sur Payerne, venus de toute la Suisse, quelque 200.000 spectateurs, est bien pour nous rassurer : notre armée est encore « sentie » comme étant la chose de chacun et une grande chose.

Si, d'autre part, à lire une certaine presse, à écouter l'avis de certains milieux, l'étranger pourrait croire à un affaiblissement, en Suisse, de la volonté de défense, l'impeccable démonstration de discipline que fut la manifestation d'hier prouvera que cette presse, ces milieux politiques, n'expriment que l'opinion d'une partie infime et négligeable de notre population. Car il est bon de le rappeler, pour la plupart des hommes et pour l'infanterie en particulier, la journée d'hier et celles qui la préparèrent ont exigé de la troupe un énorme et admirable effort.

Mais le résultat voulu fut atteint : leur défilé fut beau et grand. Les applaudissements de la foule massée tout au long de leur passage, leur ont dit le remerciement du pays tout entier.



Trois anciens commandants de régiments valaisans ont assisté au défilé, soit le col. Antoine Favre, juge fédéral ; le col. Marcel Gross, Conseiller d'Etat et le col. Roger Bonvin, Conseiller national, que l'on voit ici en conversation avec l'attaché militaire près l'ambassade de France. Parmi les invités valaisans, nous avons également reconnu M. le Conseiller national Jacquod, qu'accompagnait son épouse.

C'est par un temps splendide, pas trop chaud et dans des conditions idéales qu'a eu lieu, jeudi après-midi, à l'aérodrome militaire de Payerne, le défilé du 1er corps d'armée, soit la 1re division, la brigade légère 1, des troupes d'armée et de corps d'armée, au total environ 25 000 hommes, 3 500 véhicules à moteur, 750 chevaux, 110 chars blindés et 90 avions. Ces troupes, dont une partie venait d'effectuer leur cours de répétition et de participer aux grandes manœuvres de Suisse Romande, étaient stationnées depuis la veille dans un large rayon autour de Payerne.

## LES INVITES D'HONNEUR

De bonne heure, jeudi matin, elles se sont mises en marche pour se rendre sur l'aire du défilé. En même temps, les routes en direction de Payerne étaient suivies par d'innombrables automobiles, cars, motocycles et cycles, tandis que les trains déversaient sans cesse dans la cité broyarde des flots de spectateurs. Vers midi, les immenses tribunes érigées dans la plaine, de part et d'autre de la piste cimentée de l'aérodrome, étaient noires de monde.

On notait la présence, dans la tribune d'honneur, des conseillers fédéraux Lepori, Petitpierre, Streuli, Hollenstein, Wahlen, et de leurs épouses ; le chancelier et le vice-chancelier de la Confédération ; les anciens conseillers fédéraux Celio, de Steiger et Kobelt ; le général et Mme Guisan ; une très forte députation des Chambres fédérales, avec leurs présidents ; les chefs de missions diplomatiques accréditées en Suisse ; les attachés militaires et leurs adjoints ; les autorités religieuses et le commandement de l'armée ; l'administration militaire et les représentants des autres départements fédéraux ; les déléga-

tions des gouvernements de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Genève, Soleure, Vaud et Valais ; les présidents et vice-présidents de plusieurs Parlements cantonaux ; les présidents des tribunaux cantonaux ; les recteurs des universités ; les préfets et les autorités de plusieurs communes ; les sociétés militaires ; les délégués de diverses autres organisations ; soit un total de près de 500 invités d'honneur. Quant au nombre total des spectateurs, il est assez difficile à évaluer, mais à considérer les seules tribunes, on peut l'estimer à environ 200.000.

Le défilé est précédé de concerts donnés par les fanfares des régiments d'infanterie et des écoles de recrues. Peu avant 13 heures, le président de la Confédération, M. Paul Chaudet, chef du département militaire, arrive et prend place sur l'estrade. Le colonel Gonard, commandant du 1er corps d'armée, accompagné du colonel E.M. G. Bullet, chef d'état-major du 1er corps, lui annonce le défilé des troupes, qui se mettent aussitôt en marche.

Le groupement 1 comprend les troupes à pied de la 1re division renforcée, sous les ordres du colonel divisionnaire de Diesbach. Les officiers de l'état-major sont sur leurs jeeps,

à pied, le train hippomobile, les bêtes de somme des bataillons de montagne, le groupe de subsistance et enfin une compagnie de fusiliers d'une école de recrues, équipée de la nouvelle tenue de combat et du fusil d'assaut.

Le groupement 2 comprend un groupe de dragons à cheval en rangs de huit.

Le groupement 3 comprend les troupes motorisées de la 1re division, un groupe de D.C.A. avec ses canons de 20 mm., les compagnies de renseignement régimentaires et l'escadron d'exploration divisionnaire, les sapeurs, la compagnie radio et les téléphonistes et les troupes du service de santé.

Le groupement 4 comprend les troupes d'armée et de corps d'armée, soit les obusiers lourds, la D.C.A. avec ses projecteurs, les sapeurs motorisés, les pontonniers, et la protection anti-aérienne, le détachement de S.C.F. avec des véhicules de liaison et de transport des blessés.

## LA BRIGADE LEGERE RENFORCEE

Le groupement 3 est constitué par la brigade légère 1 renforcée, commandée par le colonel brigadier Godet : bataillon de cyclistes défilant en rangs de huit, dragons motorisés, école de recrues antichars avec canons sans recul, bat. et canons antichars, obusiers, canons lourds, sapeurs motorisés, compagnies de subsistances, compagnies de carburants et compagnie de munitions.

Enfin, viennent les blindés et l'aviation, qui constituent le groupement 6. Les chars défilent en rangs de quatre, l'aviation en formation d'escadrilles échelonnées à des hauteurs variant entre 100 et 400 mètres.

Ce défilé, qui a duré une heure trois quarts, n'a cessé d'être chaleureusement applaudi par un public enthousiaste. Comme l'a écrit le colonel Gonard dans l'avant-propos au programme : « Le défilé d'un groupement important, réunissant des troupes de toutes armes, avec leur équipement de combat, doit permettre à nos concitoyens, comme à nos soldats, de prendre conscience, dans une vision certes fugitive, mais imposante, de l'armée



Nos troupes blindées, comme d'ailleurs notre aviation, ont fait une grosse impression. Voici, défilant en rangs de quatre dans un alignement impeccable, la colonne des chasseurs de chars AMX.

suivis de voitures de commandement. Les bataillons défilent en colonne par douze, chaque bataillon étant précédé de son drapeau. Puis ce sont les porteurs de mitraillettes, de fusils-mitrailleurs, de tubes lance-roquettes pour la défense anti-chars, puis vient la compagnie de grenadiers du régiment, comprenant des porteurs de lance-flammes. Ce sont ensuite des cyclistes

d'aujourd'hui et des résultats concrets des efforts qu'ils accomplissent, chacun et chaque jour, pour qu'elle soit constamment apte à remplir la mission qui lui est dévolue par la Constitution fédérale ».

Le défilé a été suivi, à la halle d'aviation, d'une réception offerte par le Conseil d'Etat du canton de Vaud aux invités d'honneur.

## Défilé - Radio et télévision

Les échos que nous avons eus du reportage-radio sur ce grand défilé sont assez bons, à part quelques erreurs comme celle-ci : un seul bataillon de montagne est représenté à ce défilé : le bat. 2. Plus loin, cette autre « précision ! » : le bat. fus. montagne 110.

Quant au reportage-télévision, disons-le sans amage, il fut médiocre. Nous n'insisterons pas sur les commentaires du speaker. Ils n'en valent pas la peine. Pour avoir suivi la projection de la première à la dernière des 125 minutes, nous nous permettons de poser cette simple question : Quels opérateurs a-t-on employés à cette

occasion unique ?

Les plans d'ensemble pris au grand angle nous montraient non seulement la piste mais le public massé des deux côtés et même les hangars. Le résultat en était un rapetissement considérable de l'essentiel, à savoir les divers éléments constituant le défilé lui-même. On avait l'impression, en effet, que la caméra se trouvait à 2 ou 3 km. de la piste.

Opposition totale dans les gros plans où apparaissaient tantôt des jambes, des têtes, des derrières, tantôt une roue de véhicule, une bouche de canon, une partie de chenille de tank ou la moitié d'une tourelle.



Inspecteur et inspecté : M. Paul Chaudet, président de la Confédération, et le cdt de corps Samuel Gonard, chef du 1er corps d'armée.

Enfin, dans les prises de vues intermédiaires, quelques bonnes choses. Pourtant, là aussi, médiocrité, la caméra n'étant pas assez élevée. Elle devait, en effet, se trouver comme celle des gros plans (ou peut-être se confondre avec elle en changeant seulement d'objectif) en bordure de piste, à peine à hauteur d'hommes.

Une perspective légèrement plongeante prenant la largeur du défilé ne nous a été présentée que trop rarement.

Quant à la photographie du passage des avions à réaction, les commentaires deviendraient franchement risibles...

Puisque l'on savait à la fois l'impor-

tance pour le peuple suisse tout entier et l'extrême rareté d'un défilé aussi imposant, on aurait pu préparer un peu mieux ce reportage-télévision.

Souhaitons qu'un spécialiste de l'armée monte un film qui rende bien d'abord la perfection de l'organisation puis l'ampleur et aussi et surtout la perfection du défilé lui-même.

Le peuple suisse aime son armée de milices puisque cette armée c'est un peu et beaucoup de lui-même. C'est d'ailleurs pour cela qu'il se permet de la critiquer quelquefois. Il est donc regrettable que notre télévision officielle n'ait pas su lui montrer mieux ce défilé exceptionnel qui a enthousiasmé plus de 200.000 spectateurs. (al.)



Pour ne point avoir été au feu jusqu'ici, notre armée n'en a pas moins ses grands blessés. Voici deux d'entre eux que le cdtm du corps d'armée avait invité pour représenter, à Payerne, leurs nombreux camarades qu'un accident ou la maladie ont atteints alors qu'ils servaient en notre milice. Il s'agit de deux Valaisans que M. le Conseiller d'Etat Marcel Gard salue amicalement avant de gagner les tribunes. Soucieux de jouer simplement le rôle de représentants, ces deux invités ont préféré que l'on fasse leur nom. Nous respectons leur volonté, étant bien sûr que leurs nombreux amis les reconnaîtront.

## Une intéressante épreuve pour juniors à Nyon

Les Francs-Coureurs de Nyon nous informent qu'ils organiseront une épreuve pour juniors le dimanche 24 mai dénommée Prix Martini.

Le parcours comprend 85 kilomètres et passe par Bursins Gimel, St-Georges, Longirod, Marchissy, Burtigny, Begnins, Genolier Trélex, Gingind, Crassier, Nyon, Gland, Bursins, Gilly Burtigny, Begnins, Vich et Nyon, parcours qui comprend quelques côtes difficiles, notamment la fameuse montée de Gimel-Saint-Georges et celle de Burtigny.

Les juniors valaisans qui s'intéressent à cette épreuve (et nous espérons qu'ils seront nombreux) peuvent s'inscrire auprès des Francs-coureurs, Nyon.

## Des coureurs suisses en France

Pendant que R. Graf, Kurt Gimmi de Fredy Rüegg feront leurs premières armes au Giro d'Italia, d'autres coureurs suisses participeront à des épreuves françaises durant ce week-end de Pentecôte.

Une équipe, dirigée par Alex Burtin et comprenant Hollenstein, Schweizer, Dubach, Moresi, Graeser, Ecuyer, Traxel, Eichenberger, O. et E. von Büren, s'alignera, du 16 au 18 mai, au Prix du « Midi Libre ». Jean-Claude Grêt sera également de la partie, mais comme équipier de la marque Peugeot.

## GRAND LAC DE GERONDE Sierre

Pension-Restaurant de la Grotte

Menu de Pentecôte

W. Lehmann, chef de cuisine  
Tél. (027) 5 11 04

**KAFA**

et la douleur s'en va

en vente dans les pharmacies et drogueries

## BANQUE TROILLET MARTIGNY

Exécution rapide et discrète de tous prêts. — Rachats et encaissements de créances. — Renseignements financiers

Avances sur factures



Seule unité valaisanne à défilé à Payerne, le bat. fus. mont. 1 que l'on voit ici passer devant la tribune d'honneur, recueillit les applaudissements d'une foule qui exprime ainsi la popularité de notre troupe. Rappelons que son commandant est le major Constantin. (Photos Gillioz).

## Au Grand Conseil

## Brillante élection de M. Henri Rausis

Dans sa séance de jeudi, présidée par M. Robert Carrupt, le Grand Conseil a terminé l'examen des comptes de l'Etat pour 1958 par la discussion du chapitre VIII (comptes de clôture) et du bilan. La discussion n'a que peu été utilisée. Puis une série de décrets a été adoptée, entrecoupée par l'élection du 2e vice-président de la Haute Assemblée et celles du président et du vice-président du Tribunal cantonal. Les débats se sont déroulés dans le calme et ceux qui attendaient une certaine effervescence à propos de l'élection du 2e vice-président ont été déçus.

Est-ce la chaleur qui se manifeste à nouveau, mais le fait est que dès 10 h. 30, la salle des délibérations n'était occupée même pas par le 50 % des députés, ou bien nos élus pensent-ils ne pas avoir un salaire suffisant pour assister à toute la séance? On nous rétorquera que cela a été de tous temps et qu'il faut admettre cet état de choses. Nous répondrons alors que le peuple attend de ses représentants qu'ils consacrent tout le temps des séances aux affaires du pays et non pas à des affaires personnelles comme cela arrive trop souvent. C'est peut-être dur de le dire ainsi, mais étant donné que ces faits sont véridiques, il fallait le souligner. (Cg.)

## On adopte les comptes

Dans la discussion qui s'ouvre sur les comptes 1958, le premier à prendre la parole est M. Paul de Courten. Ce député pense qu'il serait intéressant que le chef du Département des finances intervienne afin que le montant revenant aux cantons pauvres soit plus élevé que prévu en ce qui concerne les droits sur la benzine. M. le conseiller d'Etat Gard fait remarquer que les chefs des départements des finances et des travaux publics, dans une conférence, ont demandé qu'un montant de 12 millions au minimum soit réparti entre les cantons pauvres. Il ne faut pas oublier, dit-il, que le réseau routier se développe en fonction de l'intensité de la circulation des véhicules à moteur et que cette augmentation de la circulation réclame également une participation plus élevée de la police de la circulation donc des frais plus élevés encore. M. le chef du Département des finances souligne que notre canton doit prendre position à ce sujet et donner son avis aux autorités fédérales.

M. G. Perraudin donne connaissance d'une intervention de son collègue du groupe, M. Clavien, demandant une révision de la base du calcul de l'impôt sur le rendement brut dans l'agriculture. M. le chef du Département des finances lui répond que la nouvelle loi des finances soumise actuellement au Grand Conseil corrigera dans une large mesure les inconvénients soulevés dans l'intervention de M. Clavien.

M. Roduit constate que la région de Martigny non comprise et jusqu'à Leytron souffre d'un manque d'industries et demande que l'Etat favorise l'implantation de petites industries susceptibles d'occuper un grand nombre de personnes. M. le conseiller d'Etat Gard prend note de cette suggestion en spécifiant bien que l'Etat n'est pas directement intéressé. En effet, il ne faut pas oublier, dit-il, qu'un organisme spécial a été créé: la Société de recherches économiques et industrielles à qui incombe ce genre de prospection. Cette société tente, dans la mesure du possible et après des contacts avec les industriels intéressés et les communes susceptibles de répondre aux exigences imposées par les nouvelles industries, à implanter ces dernières en tenant compte des besoins économiques de chaque région du canton. Le désir de M. Roduit sera transmis à la dite société.

## LE VOTE

La discussion n'étant plus utilisée le président passe au vote. Les comptes de l'Etat pour 1958 sont adoptés avec quelques abstentions de députés sociaux-paysans et socialistes.

## Et l'on passe aux projets de décrets

## CORRECTIONS DE ROUTES

Une série impressionnante de projets de décrets attendent encore d'être sanctionnés par nos députés et M. le président Robert Carrupt passe alors à la discussion. Le premier à être examiné est celui concernant la correction de la route Vissoie-St-Luc à l'intérieur du village de St-Luc. La route classée à l'intérieur de ce village est étroite et siuseuse de sorte que la circulation automobile y est très malaisée. D'autre part, il est nécessaire de goudronner la chaussée. Les députés acceptent eux propositions de la commission, à avoir: porter le devis à Fr. 80 000.— à lieu de 21 000.— ceci afin d'exécuter les travaux en une seule étape pour ne pas revenir devant le Grand Conseil dans deux ou trois ans avec un nouveau décret; la part des frais à charge de l'Etat sera payée par annuité de Fr. 8000.— au lieu de 5000.— et les travaux seront terminés dans un délai de 5 ans au lieu de deux.

Le rapporteur de la commission constate que la correction de la route cantonale à l'intérieur du village de Glis est d'une nécessité absolue dans l'immédiat. En effet l'état de la chaussée est très défectueux ce qui rend l'en-

tretien de ce tronçon très coûteux. La visibilité est d'autre part défectueuse à l'intérieur du village et pose des problèmes de sécurité difficiles à résoudre. Le projet de réfection remédie à ces inconvénients, mais il faudra exproprier plusieurs bâtiments afin de donner la visibilité sur la longueur de la correction. Le devis se monte à Fr. 800 000.— dont l'Etat prendra à sa charge le 50 %.

## AMELIORATIONS D'ALPAGES

A la demande du consorciage de l'alpage de Tronc, commune de Vollèges, dont la construction de l'étable date d'environ 60 ans, le Grand Conseil accepte de subsidier pour un montant de Fr. 27 500.— sur des dépenses évaluées à 110 000 francs les travaux suivants: assainissement de l'étable actuelle avec agrandissement de la fosse à purin et local de pompe, installation de purinage, adduction d'eau et conduite de lait jusqu'à Charrat.

Le consorciage de l'alpage de La Fouly, commune d'Orsières, est dans l'obligation de construire une nouvelle étable avec chalet pour les bergers et fosse à purin à 2180 m. d'altitude, du fait qu'une seule rechange sur cet alpage qui accuse des différences d'altitude considérables, n'est plus rationnelle. D'autre part, il est nécessaire de construire une nouvelle adduction d'eau potable pour cette rechange; une installation de purinage, dont les conduites mobiles pourront être utilisées sur la rechange inférieure; conduite de lait reliant la rechange supérieure à la rechange inférieure et à la vallée près du hameau de Clou ainsi que l'assainissement de l'étable inférieure, afin de permettre une utilisation plus rationnelle de l'installation de purinage. Les dépenses sont évaluées à Fr. 188 000.— dont 47 000 à la charge de l'Etat versé en deux annuités.

## CORRECTIONS DE COURS D'EAU

On en vient ensuite au projet de décret concernant la correction du Muns-tigerbach sur le territoire de la commune de Munster. Ce torrent, d'une certaine importance, prend sa source au pied du glacier de Munstertal. Son cours s'étend sur environ 5 km., dans un vallon resserré dominé par des parois de rochers et des forêts dans sa partie supérieure. Les atterrissements provoqués par les apports d'alluvions créent des risques d'inondation dans la zone d'habitation. Des travaux de correction ont déjà été exécutés à ce torrent et demandent à être parachèvement. Le devis estimatif de ces travaux s'élève à Fr. 80 000.— dont la part de l'Etat s'élèvera à 25 %.

Correction de la Viège sur le territoire de Saas-Almagel. A la suite des graves inondations de 1957 et 1958, cette œuvre a été spécialement sollicitée par la commune intéressée. Dans le but d'éviter, en cas de prochaines crues, de nouveaux désastres dans cette région, ce qui ne manquera pas de réduire à néant tous les efforts faits jusqu'ici pour améliorer ces terrains et pour protéger le village ainsi que la

route Almagel-Mattmark, le projet prévoit, dans la partie située sur la rive droite de la rivière et en amont, la correction sur une longueur de 360 mètres. Le devis estimatif se monte à Fr. 70 000.— dont 25 % à la charge du canton du Valais.

## ADDUCTION D'EAU POTABLE

Commune de Lens. — Cette commune a exécuté durant ces dernières années d'importants travaux et a notamment participé au tunnel d'irrigation du Mont-Lachaux, soit l'amenée d'eau potable à Lens et jusqu'au réservoir de Chelin. Le projet déposé est le complément de cette dernière réalisation et a pour but l'alimentation en eau potable de 8 hameaux inférieurs de la commune. Le réservoir construit en 1955 desservira le hameau de Chelin. Un second réservoir de 250 m<sup>3</sup>, dont 200 m<sup>3</sup> de réserve incendie, sera construit à la même cote que celui de Chelin pour desservir les autres agglomérations. Le coût des travaux est estimé à Fr. 457 000.— dont l'Etat prendra à sa charge le 21 % soit Fr. 95 970.—

Commune de Varone. — Cette commune a exécuté ces dernières années plusieurs travaux d'améliorations foncières, malgré ses pauvres ressources et elle a projeté le captage de deux sources jaillissant sur le territoire de la commune d'Inden qui assureront largement la quantité d'eau nécessaire. L'amenée d'eau se fera dans une chambre de rassemblement. Cette dernière se trouvant sur la rive gauche de la Dala, il a été nécessaire de prévoir un syphon traversant les gorges et amenant l'eau sur la rive droite. Le réservoir existant devra être réparé et adapté à la nouvelle installation. Coût des travaux Fr. 416 000.— dont le canton prendra à sa charge Fr. 91 520.—

Commune d'Eisten. — L'alimentation des villages en eau potable de cette commune n'est assurée que par l'eau des torrents ou par quelques sources sommairement captées. L'établissement d'un projet d'ensemble de cette vaste commune a posé des problèmes très épineux étant donné qu'Eisten ne possède pas d'agglomérations serrées. La rive droite de la vallée ne possède pas de sources et seules celles de la rive gauche peuvent être captées. L'exécution de ce travail se fera en trois lots. La longueur totale des conduites est de 12 km. 949 et le coût total de ces travaux s'élève à Fr. 1 250 000.—; la participation de l'Etat se chiffrera par Fr. 250 000.—

## Nominations périodiques

Durant la matinée, la Haute Assemblée a procédé à trois nominations. La première concernait l'élection du 2e vice-président de la Haute Assemblée pour la période 59-60. M. Travellotti, au nom du groupe conservateur, présente la candidature de M. Henri RAUSIS, d'Orsières, actuellement président de la commission des finances, qui fut pendant 32 ans membre de l'Administration communale de son village dont 20 ans en qualité de président.

M. Clovis Luyet, au nom du groupe socialiste déclare renoncer à présenter une candidature, étant donné qu'en 1960 son groupe aura la possibilité de présenter un candidat à la 2e vice-présidence.

Ainsi, M. Henri RAUSIS est seul candidat. Il est élu par 99 voix sur 109 bulletins délivrés. Ce dernier remercie ses collègues et déclare que s'il accède à la présidence il servira d'abord les intérêts du pays (vifs applaudissements). Le «Nouveliste» félicite M. Rausis de sa brillante nomination.

Puis les députés, par 98 voix sur 111 bulletins délivrés désignent à la présidence du Tribunal cantonal M. le juge René Spahr alors que M. Wilhelm Ebner est porté à la vice-présidence de ce même Tribunal par 81 voix sur 100 bulletins délivrés.

Aujourd'hui, le Grand Conseil continuera l'examen de plusieurs projets de décrets et siégera en séance de relevée.

la maîtrise n'est pas discutée, les deux formations s'aligneront vraisemblablement ainsi (sauf changement de dernière heure):

Sion: Panchard; Stuber, Héritier, Medlinger; Humbert et Troger; Er-tug, Moser, Cuche, Guhl, Salzmann.

Martigny: Contat; Martinet, Manz, Ruchet; Rouiller, Giroud II; Giroud III, Renko, Pellaud, Bertogliati, Bor-geat.

En jouant serré, la bonne défense locale peut fort bien contenir les assauts séduisants; mais il faudra veiller au marquage et ne pas renouveler certaines erreurs du match contre Malley, sinon le très bon gardien qu'est Contat devra s'incliner plusieurs fois. L'élément le plus intéressant de cette partie sera toutefois la prestation de la ligne d'attaque octodurienne impuissante devant

Berthoud et Malley et effective à Payerne et Derendingen. Comment va-t-elle se comporter face à la puissante défense séduisante? Quelle magnifique occasion pour elle de retrouver l'estime du public! Si elle parvient à la saisir, elle aura prouvé que sa valeur est réelle et que seules certaines circonstances ont empêché son épanouissement. Logiquement, Sion partira favori; son équipe est techniquement supérieure. Mais cette technique peut être battue en brèche par la rapidité du jeu et l'esprit de décision des Octoduriens.

Après le match, M. Marcel Gross, conseiller d'Etat, remettra la Coupe au vainqueur; puis, à 19 heures, joueurs des deux camps, officiels et invités se retrouveront à l'Hôtel Kluser.

Le 42<sup>e</sup> Tour d'Italie

- Du 16 mai au 7 juin: 22 étapes dont 4 contre la montre
- 13 équipes de 10 coureurs. Gimmi, Graf R. et Rüegg engagés!
- Vers un grand duel Gaul-Nencini, sous l'œil (Intéressé) d'Anquetil et Baldini.

Pour la 42e fois, le Giro d'Italia va prendre son envol. Depuis sa création il a subi de nombreux bouleversements. Les organisateurs ont compris qu'ils rendraient leur épreuve plus belle, plus nerveuse en faisant appel aux coureurs étrangers. Le succès de Koblet a ouvert la voie. Depuis lors les étrangers, belges et français notamment, n'ont plus boudé la magnifique course italienne qui est devenue, le succès aidant, la plus grande attraction sportive de la péninsule. L'intérêt qu'elle suscite est considérable et n'est pas loin de valoir celui du Tour de France. Ce n'est pas peu dire!

## UN PARCOURS SELECTIF

On prévoit un tour rapide, animé. Les grandes difficultés viendront sur la fin; de cette manière, il n'y aura pas, vraisemblablement, des écarts trop nets à la veille d'attaquer les cols alpins. Voici, du reste, comment se découpe ce parcours, avec la date des étapes imposées:

1ère étape, samedi 16 mai: Milan-Salsomaggiore, 135 km.; plat; 2e étape, dimanche 17 mai: Circuit de Salso, 23 km., contre la montre, plat; 3e étape, 18 mai: Salsomaggiore-Abetone, 180 km., arrivée en côte; 4e, 19 mai: Abetone-Arezzo, 170 km., accidenté; 5e, 20 mai: Arezzo-Rome, 250 km., avec un col moyen; 6e, 21 mai: Rome-Naples, 220 km., plat; 7e, 22 mai: course de côte du Vésuve, 8 km. contre la montre; 8e, 23 mai: Circuit d'Ischia, 31 km. contre la montre, vallonné; 9e, 24 mai: Naples-Vasto, 195 km., vallonné; 10e, 25 mai: Vasto-Teramo, 135 km., fin de parcours vallonné; 11e, 26 mai: Ascoli-Piceno-Rimini, 230 km., début accidenté puis sans aucune difficulté; 27 mai: repos à Rimini; 12e, 28 mai: Rimini-St-Marin, arrivée en côte; 13e, 29 mai: Rimini-Verone, 235 km., plat; 14e, 30 mai: Verone-Rovereto, 145 km., accidenté; 15e, 31 mai: Trente-Bolzano, 200 km., étape de haute montagne avec de grands cols; 16e, 1er juin: Bolzano-San Pellegrino, 245 km., avec quelques difficultés; 17e, 2 juin: San Pellegrino-Gènes, 235 km., vallonné; 18e, 3 juin: Gènes-Turin, 190 km., avec un col; 19e, 4 juin: Turin-Suse, 50 km. contre la montre, plat; 20e, 5 juin: Turin-St-Vincent d'Aoste, 135 km., fin accidentée; 21e, 6 juin: St-Vincent d'Aoste-Courmayeur, 296 km. La plus grande étape du Giro; passage du Grand-St-Bernard, de la Forclaz, du Petit-St-Bernard et montée à Courmayeur depuis St-Didier; 22e, juin: Courmayeur-Milan, 225 km., parcours facile.

Outre les deux grandes étapes de montagne, sont considérées comme difficiles les 4e, 5e, 12e, 14e et deux des 4 étapes contre la montre.

## TRES BELLE PARTICIPATION

La participation est remarquable. Le Giro est une course inter-marques au sein desquelles figurent champions italiens et étrangers. On a, ainsi, un meilleur équilibre des forces en présence et partant une course plus ouverte, plus animée. Mais avant de voir qui seront les grands acteurs de ce 42e Giro, voici la liste des partants connue à ce jour:

C.S. Ghigi: Benedetti, Bui, Calvi, Dall'Agata, Mazzacurati, Moelnaers Ivo et Roger (Belg.), Piscaglia, Vannitsen, Van Geneugden (Belg.). L'équipe des sprinters avec Vannitsen, Benedetti et Van Geneugden; leader possible: Vannitsen.

C. S. Carpano: bien connu chez nous puisqu'il a pris part au Tour de Romandie; Borra, Brandolini, Coletto T., Contorno, Defilippis, Ferlenghi, Keteleer (Belg.), Martin, Maule, Nencini. Leader indiscutable: Nencini; outsiders: Contorno, Coletto, Defilippis.

C. S. Faema: Couvreur, Hovenaers, Kerkhove, Schils, Sorgeloos, Theuns, Van Looy, Van Looveren, Van Meenen, Vloesberghs; l'équipe entièrement belge avec le redoutable Van Looy en tête.

C. S. Molteni: (a participé également au Tour de Romandie): Albani, Bottechia, Carlesi, Costalunga, R. Graf (Suisse), Mori, Nascimbene, Nicolo, G. U.

Ricco (révélation du Tour de Romandie), Uliana; leader possible: Carlesi; outsiders: R. Graf, Ricco.

Tricofilina-Coppi: Bini, Cassano, Coletto A., K. Gimmi (Suisse), Gismondi, Guerrini, Kazianka, Michelon, R. Ruegg (Suisse); plusieurs leaders possibles: Gismondi, Coletto ou Boni; ce dernier semble le mieux armé. Présence sympathique de deux néophytes: Gimmi et Ruegg, vedettes du Tour de Romandie.

Bianchi: Barale, Catalano, Cnockaert et Wynsberghe (Belg.), Conti, Fabbri, Fini, Marsili, Ronchini. Leader probable: Ronchini; leader possible: Barale ou Catalano.

Torpedo: Bernardelle, Dal Col, Galeaz, Guernieri, Scudellaro, Tinarelli, Tinazzi, Tosato, Zamboni, Zorzoli. L'équipe des jeunes qui peut révéler quelques futurs champions; les plus séduisants: Tosato, Galeaz.

Atala: Brenioli, Cestari, Fantini, V. Favero, Monti, Neri, Padovan, Pettinati, Sabbadin, Velucchi. Une méchante équipe qui fera mal aux autres! Vito Favero en sera le leader, Cestari, Monti, Sabbadin, de respectables remplaçants.

Legnano: Azzini, Battistini, Casati, Grioni, Massinang, Natucci, Pambianco, Tamagni, Tezza, Zocca. Leader probable: Pambianco. L'équipe qui représente la grande inconnue du Tour.

S. Pellegrini: Bono, Canale, Cattaneo, Cioni, Pardini, Pelliccari, Tomasin, Vanzezza, Verucchi, Vignolo. Un grand rouleur, Tomasin, un futur Bartali; Pardini. Equipe jeune couvée par le «vecchio» Gino Bartali!

C. S. Emi: Bolzan, Ernzer (Lux.), Gaul (Lux.), Guarguaglini, O. Magni, Metra, Moser, Pellegrini, Pintarelli. L'équipe du grand favori: Charly Gaul appuyé par le brave Pasqualino Fornara.

Helyett-Leroux (équipe française): Anquetil, Brun, Darigade A., Darrigade R., Delberghe, Elliot (Irl.), Graczyk, Pavad, Stablinski, Vermeulin. Leader indiscutable: Anquetil, présence de l'Irlandais Elliott et du vainqueur de Paris-Rome Graczyk.

C. S. Ignis: Baffi, Baldini, Bartolozzi, Dante, Falaschi, Fallarini, Massocco, Poblet (Esp.). Equipe à compléter. Baldini est partant mais sa condition physique ne sera pas fameuse; elle peut s'améliorer au fil des étapes, si le passe bien les premières. Poblet pourrait être le leader de rechange de cette marque. L'Espagnol, il est vrai, visera surtout les victoires d'étapes et ses duels au sprint avec les Vanitsen, Darrigade A., Benedetti, Defilippis, Favero et autres Albani et Maule promettent des instants passionnants.

## VERS UN DUEL GAUL-NENCINI

Sur le papier, le grand favori est Charly Gaul. Ce Giro doit lui convenir à merveille car il est très montagnueux. Gaul, toutefois, a son talon d'Achille: il musarde parfois en queue du peloton et se laisse surprendre. Mais l'expérience l'incitera sans doute à rester vigilant d'un bout à l'autre du tour. La moindre étourderie sera exploitée par ses adversaires dont le plus terrible sera certainement Nencini, actuellement en bonne condition. Coureur complet, l'Italien veut gagner ce Giro et il en a les moyens. Anquetil reste Anquetil, c'est-à-dire le champion capable de tous les exploits. S'il ne rallie pas tous les suffrages c'est tout simplement parce que sa tenue en montagne (dans les grands cols) pose un point d'interrogation malgré son tour de France victorieux de 1957. Baldini a eu des malheurs avec sa santé c'est pourquoi on l'écarte du rang des favoris; même sa participation fut sérieusement compromise. Les outsiders sont nombreux et de qualité. A leur tête on peut placer Vito Favero qui, chose curieuse, a meilleure cote à l'étranger que chez lui; Ronchini, qui a toutes les qualités d'un coureur complet, puis, dans l'ordre que nous avons sous les yeux: Defilippis, Contorno, Van Looy, Carlesi, Boni, Fantini, Pambianco, Moser, Fornara, Graczyk, Elliott, Poblet, etc.



## La finale de la Coupe valaisanne

## Sion inquiété par Martigny?

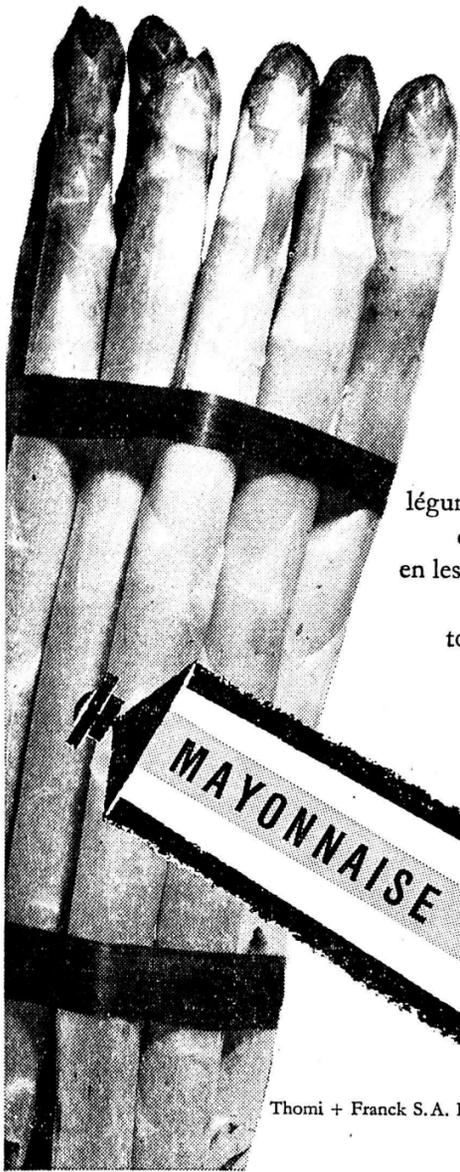
Grand match dimanche après-midi, dès 16 heures. Au stade municipal de Martigny, le FC Martigny sera opposé au FC Sion pour la finale de la Coupe valaisanne. Belle occasion pour le club d'Octodure de se venger des déboires enregistrés en championnat.

On se souvient de ses malheurs, notamment des défaites subies devant Malley et Berthoud et qui l'ont privé d'un titre qui était à sa portée. Il s'agira de faire oublier tout cela aux ardents supporters locaux qui sont vite en bas, ou au sommet, de l'échelle, selon les prestations de leur favori! En 1958, la finale eut

lieu à Sion et opposa les mêmes adversaires. Sion avait gagné par 5 buts à 2. Le tirage au sort a favorisé Martigny cette année, puisque le match aura lieu sur son terrain.

Atout non négligeable pour autant, bien sûr, que le public vienne en masse faire écho aux Séduisants qui se déplacent toujours nombreux pour soutenir leur équipe. On retrouvera donc rapidement, si les joueurs sont dignes de leur réputation, l'ambiance des grands derbys d'autrefois dans une atmosphère à la fois fiévreuse et passionnée.

Sous les ordres de l'arbitre international M. Mellet, de Lausanne, dont



**Vivre  
comme des  
princes...**

Autrefois, seuls les grands de ce monde pouvaient s'accorder des asperges. Il n'en est plus de même aujourd'hui - car maintenant, ce délicieux régal coûte à peine plus cher qu'un légume ordinaire. Accordez-vous donc des asperges deux fois par semaine, en les accompagnant, cela va sans dire, d'exquise Mayonnaise Thomy, toujours fraîche et prête à l'emploi dans son tube si pratique.

**Mayonnaise  
Thomy**

Thomi + Franck S.A. Bâle

**ouvrières**

pour travail en fabrique.

Se présenter Décolletage St-Maurice S. A., Tél. (025) 3 65 95.

Pour l'Exposition internationale AIDA du 13 au 28 juin 1959, les restaurants du Palais de Beaulieu (Comptoir Suisse) demandent

**CUISINIERS**

**SOMMELIÈRES**

filles et garçons de cuisine

**AIDE-CAVISTES**

Faire offres écrites à MM. Fonjallaz et Kuonen, Restaurants du Palais de Beaulieu, Lausanne.

**Comestibles**

Epicerie fine, très bonne affaire à remettre à Nyon, cause maladie. Rue principale. Loyer bas. Bel agencement. Mise au courant complète. Nécessaire pour traiter Fr. 18,000.-. Intermédiaire s'abstenir.

Offres sous chiffre L 5809 X Publicitas, Genève.

**Gilbert Joye**

vétérinaire à BEX

**ABSENT**

du 18 mai au 8 juin 59

Service militaire

**A vendre une  
terrain**

de 1066 m2, à proximité du Télécabine de Haute-Nendaz, en bordure de route; eau, égout. Prix Fr. 3500.-.

Ecrire sous chiffre P 5856 S à Publicitas, Sion.

**Offre à saisir  
DUVETS**

neufs, remplis de mi-duvet, gris, léger et très chaud, 120 x 180 cm., Fr. 40.-; même qualité 140 x 170 cm., Fr. 50.-. Port et emballage payés. W. Kurth, av. de Morges 9, Lausanne. Tél. (021) 24 66 66 ou 24 65 86.

**A vendre, environs de  
Martigny, plaine,  
appartement**

de 4 pièces, bonnes conditions d'achat; à la même adresse, l'on vendrait environ 12 000 m2 de TERRAIN.

S'adresser au Nouvelliste, St-Maurice, sous S 224.

**On cherche pour le  
1er ou le 10 juin, une  
jeune fille**

pour aider au ménage et au magasin. Bons traitements. Libre tout le dimanche.

S'adresser au No de téléphone (025) 3 41 13 ou au Nouvelliste, St-Maurice, sous R 223.

**A vendre belles et  
bonnes  
VACHES**

grises + prêtes au veau. A choix sur deux

S'adresser à M. Jules Ducret, Ardon, tél. 4 12 29.

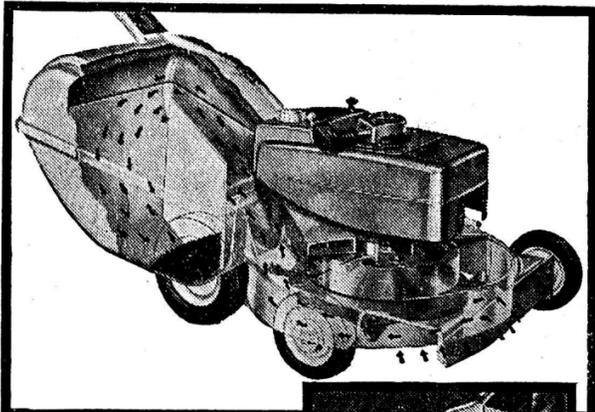
**Fonctionnaire cherche  
appartement**

ca. 4 chambres, région St-Maurice - Lavey, pr 1. 8. ou à convenir. De préférence dans maison familiale ou villa. Téléphoner au 5 26 50, ou s'adresser au Nouvelliste, à St-Maurice, sous T 225.

**A vendre une  
vache**

grise, portante du 6e veau pour la mi-juin. Tél. à midi où le soir au (027) 4 51 53.

**POURQUOI UNE MOTO-TONDEUSE  
A GAZON Jacobsen ?**



Parce que ce serait faire un mauvais calcul que d'acheter une tondeuse apparemment meilleur marché, mais qui, en raison de réparations constantes, revient finalement plus cher. Le connaisseur préfère accorder sa confiance à une machine éprouvée depuis 40 ans, plutôt que de faire les frais d'expérience avec une marque peu ou pas connue.

**POUR VOTRE GAZON : UN VACUUM-CLEANER !**

Le nouveau TURBO-VAC Jacobsen travaille d'une manière sensationnelle. En une seule phase, la tondeuse coupe d'une manière parfaite le gazon et ramasse dans son panier tout ce qui se trouve sur le gazon : herbe, mauvaise herbe, ainsi que détritus. Il ne reste plus qu'à vider le panier ramasse-herbe. En automne, c'est en un tourne-main que le TURBO-VAC ramasse le feuillage épars.

Demandez aujourd'hui encore nos prospectus et une démonstration gratuite.

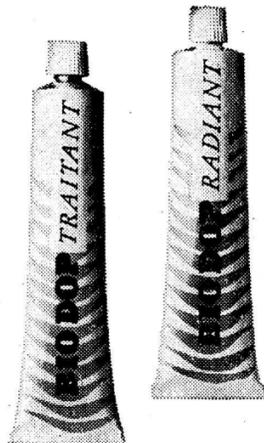
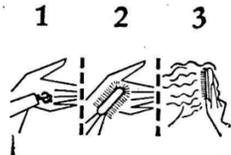
Représentation générale Otto Richei S.A. Wettingen Tél. 056 / 6 77 33



100 quincailleries et magasins de grains attendent votre demande pour une démonstration de nos tondeuses à moteur JACOBSEN. Prospectus et liste des revendeurs par l'agent général.

**un  
deux  
trois...**

cheveux facilement coiffés - coiffure qui dure...



**BIO DOP**

CRÈME A COIFFER REVITALISANTE

C'est si facile avec Bio Dop. Il suffit de brosser vos cheveux, tous les deux jours, avec un peu de Bio Dop. Avec Bio Dop votre chevelure est impeccable de tenue, de souplesse et brille de mille éclats. pour cheveux anémiés et fragiles: Bio Dop Traitant (étui rose) traite le cheveu en lui rendant sa souplesse et sa beauté pour cheveux rebelles et ternes: Bio Dop Radiant (étui bleu) discipline les cheveux les plus rebelles, sans les coller

BIO DOP est également le fixatif idéal de l'homme soigné

UN PRODUIT DES LABORATOIRES L'ORÉAL, PARIS - GENÈVE

990.078. Les sandales préférées de forme harmonieuse, avec la fameuse semelle «Dufour-Victory», rindbox brun, semelle intérieure en cuir avec lacambururerenforcéedeforme plastique.

20/26 11.30  
26/29 14.30  
30/35 15.50  
36/42 18.80  
43/47 21.80

990.062. «Fortaflex». Pour la saison chaude les sandales sont l'idéal. Box brun avec les semelles Coria presque inusables talon de caoutchouc, cousu flexible, forte cambrure renforcée.

22/26 9.30  
27/29 11.30  
30/35 13.30  
36/42 15.50  
43/47 17.80

1130



**En été l'on marche volontiers à l'aise  
Les sandales résolvent ce problème!**



**990.018. «Berna».**

Tous apprécient les avantages des sandales de forme en plastique durant les chaudes claires journées d'été. Notre modèle sport avec semelle première de forme plastique, procure un bon chaussant, garantit une bonne position du pied. Elk brun-clair, avec légère semelle de caoutchouc Zellcrêpe.

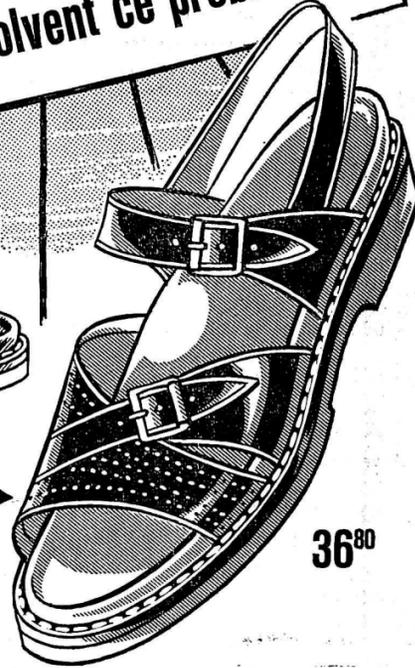
26/29 19.80  
30/35 22.80  
36/42 23.80  
43/47 26.80  
30/35 20.80

**990.0359-1. «Berna»**

notre grande nouveauté! La semelle première souple de forme plastique. Le pied repose comme sur un coussin! Elk brun-clair, semelle Aircell «Camp».

39/46 36.80

1980



3680

**Société Coopérative de Consommation  
St-Maurice et environs**

Meilleur marché grâce à la ristourne

**Jumelles japonaises**

Qualité et luminosité extraordinaires, double réglage, verres bleutés. Gros modèle type Marine, 7/50 à Fr. 138.-. Modèles moyens, type Chasse, 7/35 à Fr. 118.-. Y compris superbe étui et courroies.

**Magasins Pannatier à Vernayaz**

Abonnez-vous au Nouvelliste

**A VENDRE, pour cause de non-emploi, voiture  
Ford Anglia Mod. 1958**

15,000 km., en parfait état. - Ecrire sous chiffre P 6583 S à Publicitas, Sion.

**30 manœuvres**

du bâtiment demandés pour travail de longue durée, à Lausanne, aux environs de la gare. S'adr. Dentan Frères, entr. ch. Boston 11, Lausanne. Tél. 24 12 34, heures de bureau.

Les Informations catholiques internationales publient l'analyse d'un document intitulé « Etude d'un comportement moral en face d'une guerre subversive ».

Ce texte, daté du 17 février 1959 et diffusé à un millier d'exemplaires ronéotypés, a été rédigé sous la responsabilité de Mgr Badré, directeur de l'Aumônerie militaire catholique, qui le considère comme un projet devant servir dans quelques mois à la rédaction définitive d'un document officiel.

Tout en considérant que l'état de guerre n'a pas été proclamé en Algérie et que ce fait crée une situation morale exceptionnelle, cette étude affirme que « dans tous les cas sans exception, on doit agir en homme et traiter les hommes comme des hommes. C'est pourquoi les adaptations et les inventions, en morale, doivent découler de principes indiscutables et immuables, valables dans n'importe quelle situation ».

Sont condamnés les « excès parasites » qui se manifestent « beaucoup plus dans le sillage et à l'occasion de la guerre que dans ses opérations propres : massacres, viols, vols, incendies, destructions, représailles collectives qui frappent indistinctement innocents et coupables, exécutions d'otages ou de prisonniers ».

« Les militaires qui ont reçu une mission de police doivent connaître les garanties que la loi accorde à tout suspect (présupposé innocent jusqu'à preuve du contraire), les formes à respecter, même lorsqu'il s'agit d'un coupable certain. La police n'est pas la justice et ne doit pas se substituer à elle ».

Ni le droit international ni le droit civil n'autorisent l'exécution sommaire.

## Repère présente : L'Afrique en mouvement

# Un document de l'aumônerie militaire condamne la torture

re sans jugement préalable par une juridiction compétente, même s'il s'agit d'un coupable certain « c'est-à-dire pris en flagrant délit, ou dont on possède les preuves incontestables de culpabilité ». Les arguments invoqués pour justifier cette justice expéditive et ces exécutions sommaires ne sont pas recevables, notamment l'argument qui fait état de la « mentalité arabe ».

« Le devoir s'impose aux militaires de réclamer inlassablement l'établissement au plus tôt d'un système judiciaire et répressif efficace et conforme aux besoins de l'Algérie ». En attendant, on pourrait concevoir « une délégation du pouvoir judiciaire pour certains chefs militaires qualifiés », seulement dans certains cas précis.

### LA CONDUITE DES INTERROGATOIRES

A propos de la conduite des interrogatoires le document affirme qu'« on ne peut contraindre aux aveux ceux qui demeurent fidèles à leur position (même s'ils se trompent sur sa justice) et les acculer à la trahison de leurs amis, c'est-à-dire à la dégradation morale ».

« On n'est pas autorisé à se servir de la contrainte afin d'arracher (aux interrogés) les secrets qu'ils possèdent peut-être, ni à les châtier de leur mutisme, puisqu'on risque d'avoir affaire (...) à un innocent. »

Certains moralistes estiment que l'on peut « infliger des peines ou des privations corporelles » à quelqu'un qu'on sait avec certitude posséder des secrets injustes, mais les mêmes moralistes précisent « qu'il doit s'agir de renseignements très importants à conséquence grave pour des innocents » et imposent « un contrôle sévère afin d'éviter les abus ». « Il est clair que le bien commun risque de fortement

souffrir de cet emploi de contraintes physiques, même légitimes, parce qu'elles sont, en pratique, presque impossibles à limiter... »

Un chapitre spécial est consacré à la torture. « Elle n'est pas une simple action physique ou physiologique qui provoque une souffrance corporelle. »

« Elle est essentiellement métaphysique, c'est-à-dire dépassant dans sa facture la portée d'un acte matériel ; elle est en effet la déshumanisation ou la désintégration de la personne obtenue par l'intensité et le raffinement de souffrances physiques ou morales. Elle cherche à dépouiller une victime de sa possession de soi et liberté intérieure qui font partie de l'essence même et de l'intégrité de la personne. »

Certains veulent torturer par sadisme : pour avilir, dégrader, dévaloriser l'adversaire. « Le cas de ceux qui torturent dans un but utilitaire (bandits qui veulent savoir où la victime cache son or, tortionnaires policiers, politiques, idéologiques), ne diffère que dans le but : arracher un aveu, obtenir un renseignement, forcer une rétraction. Ils emploient le même moyen pour faire capituler la volonté de leur victime : la déshumaniser au préalable par la souffrance ».

La torture a cours dans les régimes totalitaires et policiers. « Mais il arrive aussi dans les régimes démocratiques et libéraux, devant des idéologies qui menacent leur existence et leur sécurité d'être tenté d'utiliser des mêmes moyens de contrainte, sans voir la contradiction de ce faire avec leurs principes de base (...). N'y a-t-il pas en Algérie, en plus des pressions des nécessités de la sécurité publique et militaire, une certaine intolérance idéologique, qui veut par la torture faire renier les convictions nationalistes des rebelles ? » Le document se

demande également s'il n'y a pas parfois en Algérie un mépris racial inconscient.

Au total, « la torture, au sens strict du mot, telle que nous l'avons définie : torture sadique, torture vindicative, torture châtimement pour faire expier un crime, torture « détective » pour avoir des renseignements, « question » pour obtenir des aveux, torture terroriste pour effrayer les populations, est un acte mauvais ».

« Mauvais en lui-même » et « mauvais par ses conséquences néfastes » : « risque terrible de faire souffrir des innocents », « risque de faire naître des sentiments sadiques », « avilissement du tortionnaire », « chocs psychiques », et « déformation de conscience » chez les jeunes.

Quant à l'efficacité supposée de la torture, l'étude la discute pied à pied et la nie. « Même sur le plan local et immédiat, son efficacité est aléatoire et de portée limitée » ; d'autre part, « elle multiplie les rebelles et augmente leur fanatisme », elle « fournit des arguments de propagande aux adversaires », elle « ternit gravement l'honneur de l'armée et du pays ». La « nécessité » n'est pas plus évidente que l'« efficacité » : « hors des cas très rares, la fameuse nécessité de torturer (pas d'autres moyens) est fort discutable ».

Quant même s'agirait-il de cas rigoureusement exceptionnels, « on ne peut tolérer la torture », pour deux raisons :

« — Certains moyens utiles et efficaces (individuellement, localement, temporairement) sont interdits, malgré leur opportunité, à cause de l'universalisation ou la généralisation possible. »

« — Ce qui est mauvais intrinsèquement le reste toujours, quelles que soient les circonstances. La perversité est intégrante à la torture. »

Dans une dernière partie, enfin, le document répond à sept arguments invoqués parfois en faveur de la torture.

Repère.

## PISCINE DU CASINO - Montreux

Samedi 16 mai 1959, dès 15 h. 30  
(En cas de mauvais temps à l'intérieur)

### Défilé Bornand Sports

6 mannequins présenteront les derniers modèles créés pour la plage, la ville et le sport

Commentaires

COLETTE JEAN

de Radio Genève

Une personne de l'assistance que le sort désignera recevra un magnifique maillot de bain

Entrée Fr. 2.50

Réservation tél. 6 24 70

### MARTIGNY

## Hôtel-Restaurant CENTRAL

O. Kuonen-Morel, tél. 026/6 01 84  
Cuisine soignée. Salle p. sociétés

PIANISTE PERMANENT

Tous les samedis fermeture 1 h.

J'avise ma clientèle que je dispose encore d'un lot de

10 000 plants de tomates

« FOURNAISE »

prêts à planter.

S'adresser à Joseph Dorsaz,  
Etablissements horticoles, Fully.  
Tél. 6 32 17 et 6 31 59

### MASSONGEX

SALLE DE LA PAROISSE  
Dimanche 17 mai, dès 14 heures

## LOTO

organisé par LA PAROISSE  
Nombreux et beaux lots  
INVITATION CORDIALE

Dimanche 17 mai 1959

## 10e Tir commémoratif de Finges

CONCOURS DE GROUPES à 120 m.

6 h. 30 Ouverture des tirs

9 h. Messe en plein air

10 h. Reprise des tirs - 15 h. 30 Fin des tirs

17 h. Proclamation des résultats

CANTINE

TIR à L'ARBALETE

A vendre

## beaux plants

de tomates, poireaux, céleris. Se recommande  
Bernard Neury, Etablissement horticole, Saxon.  
Tél. (026) 6 21 83.

## Lundi de Pentecôte

ST-MAURICE

Les boucheries resteront fermées toute la journée

## MARTIGNY - STADE MUNICIPAL

14 h. 30 SION jun. I - SIERRE jun. I  
(Finale valaisanne)

## Sion I - Martigny I

(Finale Coupe valaisanne)  
TOUTES FAVEURS SUSPENDUES

Places adultes : Fr. 2,50  
Dames et militaires Fr. 1,50  
Enfants : Fr. 0,50 - Suppl. tribune : Fr. 1,-

Abonnez-vous au Nouvelliste

## ID 19

suspension  
hydropneumatique

10 ans d'avance sur son temps

La douceur exceptionnelle de la suspension hydropneumatique, l'efficacité des freins à disques, la visibilité totale, font de l'ID 19 la voiture qui offre à la fois le plus grand confort et le plus haut coefficient de sécurité.

Fr. 11 600,-

Garage Moderne - Sion  
A. G SCHWEND

Tél. 2 17 30

Home d'enfants à la montagne cherche gentilles

### jeunes filles

pour s'occuper des enfants, pour juillet et août. Ecrire sous chiffre P 6548 S à Publicitas, Sion en indiquant références et salaire demandé.

### Zig Zag



543.90

net au comptant

## ELNA

La machine à coudre entièrement électrique (moteur et lumière encastrés) est aussi livrable avec commande au genou ou à pédale. Démonstration à domicile par :

M. WITSCHARD

MARTIGNY

Tél. 6 16 71

Imprimerie  
Rhodanique

Travaux divers

## Reichenbach & Cie S.A.

### SION

## FABRIQUE DE MEUBLES

GRANDE EXPOSITION

3 étages

14 vitrines

Bâtiment « LA MATZE » - Pratifiori

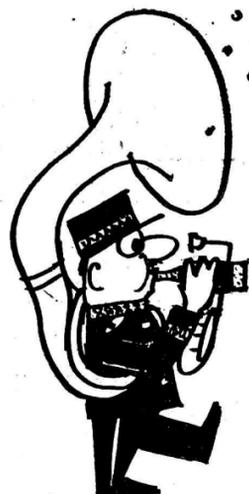
## Nouveliste valaisan

le plus fort tirage  
du canton!

## Annonces

n'oubliez pas le dernier  
délai pour la réception  
de vos textes : 15 h., la  
veille de la parution.

Les avis de décès font exception



...«boire un petit coup»...

...c'est agréable... Surtout quand on vient d'en mettre un grand coup. Alors, quand c'est aux autres de jouer, c'est à moi de me tirer quelques gorgées de Su-sy Orange.



une boisson racée,  
au jus de fruits

LISEZ ET FAITES LIRE  
« LE NOUVELLISTE »

## omikron-222

les réputées  
et élégantes



lunettes  
acoustiques  
suisses

Prospectus renseignements gratuits  
MICRO-ELECTRIC SA.  
LAUSANNE / 2, PL. ST. FRANCOIS

On cherche un bon

## fromager

et un

## berger

de 12 à 14 ans, pour la montagne. S'adr. sous chiffre R. 2186 au Journal « Le Rhône », Martigny.

Toujours  
bien rasé avec 0,06  
Rasex

Ce soir  
du  
Camembert BAER!

### MACHINES A ECRIRE MACHINES A CALCULER

Réelles occasions.

Location et location-vente, conditions avantageuses. BUREX, M. de Preux, av. Ruchonnet 7, LAUSANNE.

Tél. 22.17.20.

### AVIS

L'Agence Commerciale et Agricole Beauverd, 12, Bd de Grancy, Lausanne, tél. (021) 26 06 43, après une interruption de 6 mois, pour cause de maladie, a repris son activité comme par le passé et se recommande pour la fourniture de

Caisnes à pommes. — Bonbonnes — Tonneaux ronds et ovales — Caisnettes à vendange — Tourbe horticole — Fil de fer galvanisé pour taille Guyot.

### A VENDRE

chiens esquimaux et Bergers belges avec pedigree ; machine à laver super-électrique ; frigo électrique 60 litres, état de neuf.

Tél. (025) 3 51 73 Roche (Vd).

### On demande jeune sommelière

débutante. — S'adresser Café des Marronniers, Charrat. Tél. 6 32 10.

On cherche

### jeune fille

pour servir au café et aider au ménage, bons gages, à proximité de gros travaux. Tél. (026) 6 83 52.

### BREVETS d'invention

Walter Fr. Moser  
11, pl. du Molard  
Genève  
30 ans  
d'expérience

## COMMENT ASSAISONNER UNE EXCELLENTE SALADE !

Rendez votre salade plus délectable, afin de pouvoir savourer totalement le repas. Il est nécessaire que les aromates soient des mieux choisis, car, lorsque le palais et les papilles gustatives entrent en contact avec eux, cela stimule les sucs gastriques. Les herbes aromatiques fraîches, telles que la marjolaine, le romarin, le basilic, l'estragon, etc., ont, cela est prouvé, un effet salutaire sur l'organisme. Chaque salade peut être immédiatement préparée en utilisant le vinaigre Aeschbach aux aromates additionné d'un peu d'huile.



assaisonné prêt à l'emploi

Les herbes aromatiques citées plus haut conservent, dans ce vinaigre, tout leur arôme et leurs sucs biologiques. Elles ont une action des plus bienfaisantes sur les estomacs délicats. Préparez la salade de la façon suivante : Achetez une bouteille de vinaigre de table AESCHBACH aux aromates, assaisonné au moyen de plantes aromatiques fraîches. Préparez votre salade verte avec 1/4 d'huile, 1/2 de vinaigre AESCHBACH aux aromates et un peu de moutarde (sans sel ni autres ingrédients). Ne dévoilez votre secret que lorsque vos convives auront dégusté ladite salade. Vous constaterez à votre grande satisfaction qu'on mange cette salade avec un vif appétit ! Exiger dans les magasins d'alimentation et les magasins diététiques le vinaigre de table AESCHBACH aux aromates, prix Fr. 1.50 le litre (plus verre). La fabrique de vinaigre AESCHBACH, Winterthur-Hegi, est la seule vinaigrerie qui possède des plantations d'herbes aromatiques cultivées biologiquement pour la préparation du vinaigre aux aromates. Envoyez le bon ci-dessous au grossiste ou au fabricant et vous recevrez un échantillon gratuit. Un échantillon gratuit doit être envoyé à la soussignée qui s'intéresse à la préparation d'une salade bien assaisonnée. 238

Nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 (adresse du grossiste) : \_\_\_\_\_  
**PELLISSIER & Cie S. A., SAINT-MAURICE**



Vendredi 15 mai

**SOTTENS.** — 7 h Réveil avec Daniel Auber. 7 h 15 Informations. 7 h 20 Propos du matin. 7 h 25 Kaléidoscope matinal. 8 h Fin. 9 h 15 Emission radiolaïque. 9 h 45 Une suite d'orchestre de Leos Janacek. 10 h 10 Reprise de l'émission radiolaïque. 10 h 40 Wilhelm Backhaus interprète Haydn. 11 h Emission d'ensemble. 12 h Au carillon de midi. 12 h 44 Signal horaire. 12 h 45 Informations. 12 h 55 En vers et contre tous. 13 h 05 Musique légère. 13 h 25 Jeunes chefs de la nouvelle génération. 14 h Fin. 15 h 59 Signal horaire. 16 h Le roman de la momie. 16 h 20 Artistes lyriques de chez nous. 16 h 40 Flânerie avec un interprète. 17 h Orchestres et interprètes étrangers. 17 h 55 François, duc de Beaufort, « Roi des Halles », fut-il le prisonnier au masque de fer ? 18 h 15 Musiques sans frontières. 18 h 30 Micro-partout. 18 h 50 Tour cycliste d'Italie. 19 h Micro-partout. 19 h 13 L'horloge parlante. 19 h 15 Informations. 19 h 25 La situation internationale. 19 h 35 Le miroir du monde. 19 h 45 Le long de la Volga. 20 h 10 Routes ouvertes. 20 h 35 Mélodies populaire de la vieille France. 20 h 55 Les œuvres présentées au Prix Italia 1958. 21 h 45 Un pianiste romantique : Sequeira Costa. 22 h 10 Connaissez-vous les chefs-d'œuvre de la littérature de langue française ? 22 h 30 Informations. 22 h 35 Ecrivain d'aujourd'hui : Jean-Georges Lossier. 22 h 55 Musiques contemporaines. 23 h 12 Prière patriotique, de Jaques-Dalcroze. 23 h 15 Fin.

**BEROMUNSTER.** — 6 h 15 Informations. 6 h 20 Les trois minutes de l'agriculture. 6 h 25 Disques. 6 h 50 Quelques propos. 7 h Inf. Les trois minutes de l'agriculture. 7 h 10 Musique populaire. 7 h 30 Arrêt. 11 h Emission d'ensemble. 11 h 30 Concert. 12 h Musique populaire. 12 h 10 Communiqués touristiques. 12 h 20 Wir gratulieren. 12 h 29 Signal horaire. 12 h 30 Informations. 12 h 40 Sports. Musique. 13 h 30 Musique de chambre de Mozart. 14 h Pour Madame. 14 h 30 Emission radio-scolaire. 15 h Arrêt. 15 h 59 Signal horaire. 16 h Orchestre récréatif bâlois. 16 h 45 Lorsque le siècle était jeune... 17 h Symphonie en ré majeur, de Bizet. 17 h 30 Pour les jeunes. 18 h Portraits de compositeurs. 18 h 40 Actualités. 19 h Chronique mondiale 19 h 20 Communiqués. 19 h 30 Inf. Echo du temps. 20 h Ensemble accordéoniste. 20 h 30 A propos de la votation fédérale du 24 mai. 21 h 15 Concert. 21 h 45 Kitsch aus Meisterhänden. 22 h 15 Informations. 22 h 20 Musique de chambre de compositeurs suisses. 23 h 15 Fin.

**TELEVISION.** — 20 h Météo et téléjournal. 20 h 15 Les petites têtes, comédie de Max Régner. 22 h Dernières informations.

## Voitures avantageuses

VW Luxe : 1951 avec radio, 1954, 1956, 1957, 1958  
 VW camionnette, 1953, sans bâche  
 Vespa : 1953, 1955  
 Buick : 1950, 21 CV., automatique  
 Ford Consul : 1955  
 Opel Rekord : 1956  
 Renault Frégate : 1954  
 Prix, arrangements, conditions à discuter.

### Garage de Bergère - Vevay

Avenue de Plan 78, tél. 5 68 68  
 DISTRIBUTEUR OFFICIEL VW, PORSCHE, PLYMOUTH.

## PERLES

répare tous les outils électriques

Lausanne - tél. (021) 23 72 44

## OCCASIONS GARANTIE



MORRIS MINOR, 1950, prix intéressant. — FORD PREFECT et ANGLIA 1956 et 1957 FORD TAUNUS 12 M et 15 M, 1953 - 1956 — FIAT 1100 1957, peu roulé, très soignée — VAUXHALL VICTOR 1958, impeccable — OPEL-RECORD, modèles récents — PEUGEOT 203, 1951 et 1952, bon état — RENAULT Frégate, 1956 et 1957, soignées — OPEL-CAPITAINE, 1954 et 1955, belles occasions — FORD VERSAILLES et REGENCE, 1955 et 1957, impeccables — CHEVROLET BEL-AIR 1955, belle occasion.

### UTILITAIRES :

FOURGON VW 1952 et 1956, belles occasions — CAMIONNETTE STUDEBAKER, 14 CV, 1950, bon état — FIAT 1100, commerciale 1954 et 1956, soignées.

### GARAGE MONTÉTAN

Centre automobiliste Jan  
 Chemin des Avelines 4 — Lausanne  
 Tél. (021) 25 61 41  
 Jan S. A.

## Cinéma de Bagnes

Samedi 16 et dimanche 17 mai à 20 h. 30

## L'HOMME AU MASQUE DE CIRE

Une sensation comme jamais vous n'en avez ressentie !

Dimanche 17, à 20 h. 30

## L'EAU VIVE

L'éclatant succès du Festival de Cannes  
 Une réalisation de François Villiers d'après le célèbre roman de GIONO avec Pascale Audret, Andrée Debar et Ch. Blavette  
 Admis dès 16 ans

## Cinéma Concordia

CHAMOSON

# Je veux un vrai LÉCO

avec points Tintin



composé de

LAIT pasteurisé

homogénéisé

et de

CHOCOLAT

de qualité supérieure

C'est un produit de la CENTRALE LAITIÈRE DE LAUSANNE en vente dans les établissements publics et les laiteries

Dépositaire :

Maison Morand - Martigny

## SAVIEZ-VOUS ?

qu'avec un acompte de

100 francs

vous recevrez : un magnifique MOBILIER COMPLET ou LE MEUBLE DE VOS RÊVES

en écrivant aujourd'hui encore à la maison qui vous offre Grand choix - Qualité - Longs crédits

## TINGUELY AMEUBLEMENTS

Rte de Riaz BULLE/Fbg Tél. 2 75 18 2 81 29

Messieurs,

## André Chambovey

et

## Edouard Bollin

ont le plaisir d'annoncer l'ouverture de leur

# menuiserie

à Martigny-Ville, rue de la Délèze

Exécution rapide et soignée de tous travaux de la branche à des prix avantageux.

Hôtel de la Gare

cherche

sommelière

pour la saison.

CHARRAT

Tél. (026) 6 30 98

Madame

Cécile Favre

Esthéticienne-masseuse

MARTIGNY

ABSENTE

Je cherche

représentant

actif, sérieux, si possible bilingue, pour la vente de tracteurs de marque renommée. Offres par écrit au Nouvelliste, Saint-Maurice, sous Q 222.

Sommelière

même débutante, est demandée pour entrée immédiate ou date à convenir, environ fin mai. Au Café de la Place, Fully, Vers l'Eglise.

Faire offres immédiates, par écrit ou par téléphone à Robert Taramaraz, Téléph. (026) 6 30 32.

A vendre, à St-Léonard,

un café

situation centrale, gros chiffre d'affaires. Pour tous renseignements s'adresser à René Antille, agent d'affaires, Sierre. Tél. (027) 5 16 30.

A vendre

salle à manger complète, buffet 3 corps et 2 tiroirs argentier, table 2 rallonges, pieds galbés, 4 chaises recouvertes tissu, 2 beaux fauteuils, 2 paires de rideaux. Prix Fr. 500.—, év. lampadaire torsadé.

Grossen, rue Centrale 17, tél. 23 54 79, Lausanne.

Tomates

beaux plantons Marmande. D. Perraudin, horticulteur, Vevay, tél. (021) 5 33 29.

Fiancés !

Mobilier à vendre, soit : une magnifique chambre à coucher en noyer de fil, complète avec literie (lits jumeaux), 1 salle à manger, 1 buffet 2 corps av. argentier, 1 table à rallonges et 4 chaises ; 1 salon comprenant 1 divan-couch, 2 fauteuils rembourrés, 1 guéridon ; le tout à enlever pour

Fr. 2500.—

chez W. KURTH, avenue de Morges 9, Lausanne, tél. (021) 24 66 66 ou 24 65 86.

ACTION

Saindoux pur

le kg. Fr. 2.20 par bidon de 5 et 10 kg.

Boucherie-charcuterie Joseph Colliard, Bulle. Tél. (029) 2 72 50, appartement 2 71 37.

Sommelière

est demandée pour entrée immédiat. Bon gain. Faire offre au café GAILLARD, Saxon. Tél. (026) 6 23 03.

On cherche 2

effeuilleuses

Faire offres avec présentations de salaire à Mme Hugli, Denens-s.-Morges. Tél. (021) 7 24 20.

Suis acheteur aux prix du jour, toutes quantités de

eaux-de-vie

de lies, marc, abricots, Williams.

Agence Beauverd, Bd Grancy 12, Lausanne.

## IMPRIMERIE RHODANIQUE - ST-MAURICE

## Ouvriers - Artisans

20 de nos représentants gagnent plus de Fr. 1 200.- par mois.

Cette chance vous est également offerte si vous êtes travailleur, honnête, gentil et serviable. Représentation d'articles connus auprès de la clientèle particulière.

Voulez-vous améliorer votre situation ?

Alors remplissez s. v. p. le coupon ci-dessous et envoyez-le sous chiffre VS 78 279 G, à Publicitas, Sion.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Rue et N° : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_

Event. tél. N° \_\_\_\_\_

En complément de notre information de lundi, nous avons le plaisir de publier ci-dessous le discours prononcé par M. le conseiller d'Etat Lampert, à l'occasion du 40e anniversaire de la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait :

Une association économique peut naître d'un besoin de défendre des intérêts précis, de la nécessité d'une action communautaire, d'exigences politiques, ou de la rencontre de ces divers éléments.

Pour évoquer la fondation de notre Fédération, le 29 juin 1919, et en comprendre les raisons, il faut nous remémorer la situation du Valais à cette époque. Cela nous fait mesurer la rapidité et la profondeur d'une évolution sans précédent.

Comparons, en pensée, l'agriculture valaisanne d'alors et celle d'aujourd'hui. Il nous viendra un peu de vertige.

#### LA SITUATION DANS LE 1er APRES-GUERRE

On sortait d'une guerre qui avait ébranlé les structures du Vieux Monde. La secousse avait obligé notre Valais à une prise de conscience, à l'inventaire de ses ressources et de ses moyens.

Sans aucun doute cette circonstance a déterminé l'orientation politique alors très controversée du gouvernement qu'animaient un jeune magistrat, désireux de faire participer le canton à l'évolution économique qui se dessinait, en valorisant ses possibilités naturelles.

L'opinion du Parlement et du public n'approuvait qu'avec réticence et inquiétude un programme d'investissements que d'aucuns jugeaient hors de portée avec les moyens financiers à disposition.

Bousculant des traditions séculaires, troublant les idées reçues, secouant un immobilisme qui semblait installé pour toujours, le mouvement de progrès visait presque exclusivement l'agriculture.

#### UN PAYS CHANGE DE VISAGE

Il marqua le pays de réalisations qui en ont changé la face : gain de territoire cultivable, aménagement de routes devenues élément vital au moment où les transports se motorisaient, développement systématique de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle, création d'organisations coopératives de producteurs, rénovation du vignoble, lancement de l'arboriculture fruitière et de culture de rapport, bonification du sol par l'assèchement et l'irrigation, sans négliger le secteur animal, ni le domaine délicat de la propagande et de l'écoulement des richesses dont on stimulait la production.

Dans ce monde de 1919, on ose à peine parler de l'industrie laitière valaisanne.

Le régime de notre agriculture pastorale et fermée voulait que chaque paysan vive des produits de son exploitation.

Depuis quelques décennies, le vin était devenu un article pour le commerce. Mais la plus grande partie des paysans n'avaient de vignes que pour les besoins familiaux et leurs ressources liquides se limitaient aux excédents de bétail à mettre au marché. Ces ressources étaient plus que modestes.

#### CONSORTAGES

Dans chaque localité, un consortage exploitait une laiterie rudimentaire où l'on transformait le lait en produits durables, beurre et fromage, que chaque consort prenait pour la consommation domestique, comme on le faisait aussi de la production des alpages.

# La FVPL a quarante ans

Chacune de ces communautés vivait en cercle fermé. Nulle d'entre elles ne s'inquiétait de ses pareilles, proches ou lointaines. Aucun problème d'entente, de concurrence ou d'intérêts communs ne pouvait les rapprocher.

#### LE COMMERCE DU LAIT ETAIT EMBRYONNAIRE

Dans les communes rurales, tout le monde était producteur et le plus pauvre avait sa chèvre.

Dans les agglomérations importantes où vivaient des familles sans bétail, des producteurs isolément fournissaient du lait à des pratiques.

Les laiteries de Sion, Sierre, Viège, Brigue, Martigny, St-Maurice, Monthey, transformaient une grande partie de leur lait en beurre et fromage que reparaient les producteurs, tandis que se développait lentement la vente aux consommateurs, comblant souvent les défaillances des producteurs-détaillants, et recueillant les excédents temporaires de ces derniers.

Un peu de fromage et de beurre allait au marché, à Bagnes, à Conches, au Simplon, à Val d'Illiez. Mais ce n'était pas l'affaire des consortages.

Chaque paysan échangeait chez l'épicier du beurre ou du fromage contre d'autres marchandises, rarement contre de l'argent. L'épicier s'en débarrassait comme il pouvait.

Dans cette situation, l'initiative de créer une fédération laitière ne pouvait venir des producteurs eux-mêmes.

Ce sont des circonstances économiques-politiques qui vont lui donner le jour.

#### DANS L'ISOLEMENT

La Suisse était mal préparée à subir l'isolement économique quasi total de plus de quatre ans que la guerre lui imposait.

Elle ne possédait pas de réserves alimentaires et les moyens de contrôler les ressources du pays faisaient défaut. Au début de 1917 déjà on souffrait d'une pénurie de lait et de produits laitiers. Le 17 avril 1917, le Conseil fédéral décrétait le séquestre du lait et sa mise à la disposition des Fédérations pour le ravitaillement du pays.

Ce n'est cependant que le 1er mai 1918 que fut introduit le rationnement général du lait et des produits laitiers, confié aux Fédérations.

Il n'y en avait point en Valais. A défaut d'organisation privée, la Confédération avait obligé le canton à pourvoir à cette tâche.

Par délégation, les municipalités, des centres de consommation et des communes importantes avaient reçu mandat de créer des débits pour assurer la distribution, afin que les cartes de rationnement soient honorées.

#### SOUS LA DIRECTION DE M. ALBERT LUISIER

Le gouvernement dut improviser un office cantonal du lait et en confiait la direction à M. Albert Luisier, alors étudiant ingénieur-agronome. Cet office inaugurerait ses fonctions avec la mise en application du rationnement du lait et produits laitiers, le 1er mai 1918.

Aux tickets remis aux consommateurs devaient correspondre les quantités équivalentes de produits. Statistique en main, l'administration fédérale affirmait que le Valais devait se suffire dans ce secteur et livrer des excédents à d'autres cantons.

Il fallait recueillir des données exactes. Ces recherches ne tardèrent pas à prouver que notre cheptel était de faible rapport, dispersé sur un grand nombre d'exploitations, et que la plupart

des producteurs consommaient eux-mêmes l'entier de leurs produits.

En outre, les paysans se plaignaient des prix imposés et le marché noir s'était installé.

Il était d'autant plus malaisé d'obtenir d'autres cantons les quantités nécessaires que ce circuit se passait entre Fédérations laitières et que notre canton n'en possédait pas.

La tâche de l'office cantonal n'en était pas facilitée.

Le séquestre des produits était impopulaire, la chaîne de distribution grinçait souvent et causait des ennuis aux Municipalités responsables. Ces activités ne rentraient guère dans les attributions normales de l'Etat. Mal outillé et peu préparé à cette tâche, le gouvernement s'attirait plus de critiques que de gratitude.

Aussi avait-il hâte de remettre à l'économie privée le soin de problèmes qui lui incombait naturellement.

Le chef du Département de l'Intérieur, qui n'était pas homme de velléités, poussa résolument à la création de l'anneau qui manquait : une Fédération laitière.

#### NAISSANCE DE LA FEDERATION

La réunion des producteurs valaisans en une association fut menée rondement dans les derniers mois de 1918 et la première moitié de 1919 par M. Albert Luisier, chef de l'Office cantonal du lait et M. Benjamin Schwar, inspecteur délégué de l'Office fédéral, sous l'autorité et l'appui de M. le conseiller d'Etat Troillet, responsable de l'économie de guerre pour le canton.

Maurice TROILLET, Albert LUISIER, Benjamin SCHWAR, trois noms qu'on ne saurait dissocier. L'initiative leur revient d'avoir créé la Fédération.

Il faut y joindre des pionniers disparus, et faire une place à part à celui que nous avons le privilège d'avoir parmi nous, M. Alphonse Fellay, qui fut un croyant de la première heure, qui apporta durant quarante ans une collaboration fidèle et amena à l'organisation nouvelle ce qui lui était le plus indispensable, la confiance du monde paysan et des montagnards.

#### CONSTITUTION

Grouper en une association des paysans individualistes, par nature méfiants envers tout ce qui est nouveau, gouvernés par la routine et la tradition, suppose un grand effort de persuasion.

Les intéressés n'en voyaient pas bien le but immédiat, et l'entreprise ne comportait que des promesses. On éliminait cependant les risques en ne demandant aucune contribution financière, ni engagement.

L'insistance des propagandistes ressemblait pour les uns à une pression politique et l'on s'en défendait. D'autres cédaient, flairant quelque intérêt. A la création déjà s'infiltrait un virus qui devait empoisonner l'existence dans sa première période et en contrarier l'efficacité et le succès.

Les circonstances relèvent à nos yeux le mérite et le courage de 250 délégués, représentant la classe agricole de tout le canton, qui se rencontrèrent le 29 juin 1919 à l'Hôtel de la Gare à Sion pour adopter les statuts et donner le baptême à la Fédération valaisanne des producteurs de lait, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Maurice Troillet.

Des seize membres du Conseil d'administration nommés par l'assemblée, parmi lesquels Jos. Escher qui devint conseiller fédéral, trois seulement sont encore parmi nous :

M. Maurice Troillet, président d'honneur,

M. Albert Luisier, président de 1919 à 1933 et dès lors membre du Conseil d'administration,

M. Alphonse Fellay, membre du Conseil d'administration jusqu'à aujourd'hui.

La Fédération quarantenaire tient à rendre hommage aujourd'hui à ses fondateurs.

#### HOMMAGE

Elle associe à cet hommage la mémoire des ouvriers de la première heure qui ont disparu, particulièrement les responsables de l'embarcation nouvellement lancée à travers les écueils,

M. Benjamin Schwar, secrétaire-propagandiste,

M. Joseph Luisier, gérant commercial. Ayant rempli ce devoir de reconnaissance, revenons au nouveau-né qui a connu, dans son jeune âge, une vie agitée.

La première assemblée générale, en 1920, comptait des délégués de 68 sociétés-membres. Ce nombre était de 63 en 1921, et tombait à 20-25 aux assemblées suivantes jusqu'en 1934.

Beaucoup d'adhérents de la première heure s'étaient retirés. D'autres étaient venus, et cette situation instable ne facilitait pas la tâche des dirigeants. L'association paysanne a forme commerciale avait vu le jour par les exigences d'une réglementation fédérale temporaire, rigoureusement étatique. Elle s'était équipée hâtivement pour remplir des fonctions obligatoires, mais de rendement assuré. Elle atteignit une rapide prospérité.

Ce régime était démolé dès les premiers mois de 1921. Le prix du lait passait de 41 ct. — point culminant — en 1920, à 20 ct. en 1922. La pénurie faisait place à la surproduction. Le marasme des affaires était aggravé par le chômage intérieur et l'intolérable pression des offres étrangères à vil prix.

#### CRISE

Toutes les entreprises suisses furent durement secouées.

Insuffisamment consolidée, notre jeune Fédération souffrit, au surplus d'opérations malheureuses dont les conséquences exigèrent de vigoureuses interventions et une réorganisation importante.

Ces crises d'adaptation ne sont pas un fait exceptionnel. Mais lorsqu'une œuvre est nécessaire, qu'elle remplit une fonction essentielle, elle surmonte les épreuves et en sort fortifiée.

Après la réorganisation en 1930, la Fédération reprenait peu à peu de la vitalité et se trouvait mieux en mesure de procurer des avantages à ses membres. Il fallut cependant l'action en 1934, pour amener l'affiliation de toutes les Sociétés de laiterie et de tous les consortages d'alpage du canton. Dans le cadre des mesures de soutien des prix du lait, la Confédération allouait des suppléments de prix aux producteurs se ravitaillant eux-mêmes. Les requêtes de la Fédération à l'Union Centrale pour y faire participer les producteurs valaisans n'auraient pas eu de succès sans l'intervention de M. Troillet qui les appuya par un postulat aux Chambres fédérales. Ces suppléments de prix venant de l'Union Centrale par l'intermédiaire de la Fédération, l'organisation devait rallier ainsi la quasi totalité des producteurs valaisans, qui lui sont dès lors restés fidèlement attachés.

#### RENAISSANCE

Nous pouvons célébrer aujourd'hui aussi le jubilé du quart de siècle, car

c'est de 1934 que date la renaissance d'une Fédération désormais à l'échelle du canton.

Les cadres de l'organisation devaient cependant s'adapter à une famille subitement agrandie, qui passait d'un seul coup de 25 à 500 membres.

Dès lors se succédèrent les étapes de constructions successives, en 1936, 1940, 1951, 1956, pour l'aménagement des caves, d'entrepôts, de la Centrale du beurre, des bureaux, permettant de faire face à un trafic qui n'a cessé de s'accroître.

#### SECONDE GUERRE

La seconde guerre mondiale trouva le Valais équipé sous le rapport laitier.

Notre canton put traverser sans complications la période du rationnement, dont la Fédération fut chargée.

Un soir encore, la guerre avait imprimé une évolution inattendue, qui transformait notre industrie laitière valaisanne en l'orientant vers la commercialisation du lait et des produits laitiers. Systématiquement organisé, le ravitaillement en lait de consommation absorbait en 1945 le double des quantités de 1939, la fabrication pour le marché du fromage à raclette prenait de l'extension, la Centrale d'achat créée en 1944 en assumait l'écoulement, et la Centrale du beurre, dès 1951, complétait notre équipement.

Il n'y a plus de commune mesure entre les moyens de 1919 et de 1934 et ceux dont la Fédération dispose aujourd'hui.

#### AUJOURD'HUI

Grâce à l'activité de la Fédération, le marché du fromage valaisan est strictement réglé, l'écoulement et les prix garantis.

Le ravitaillement en lait ne donne plus de soucis au canton et aux Municipalités, pour qui les coopératives laitières sont devenues de bons contributeurs.

Le lait du pays est utilisé jusqu'à la dernière réserve mobilisable avant d'en appeler aux laits de secours.

La Centrale du beurre a reçu l'an dernier plus de 600 000 litres de crème, l'équivalent de 6 millions de litres de lait, et des quantités vont en augmentant.

Les excédents saisonniers des centres de consommation sont valorisés, comme l'entier des petites productions non rentables autrement.

Le revenu du monde paysan s'en trouve amélioré.

En d'autres domaines, la Fédération s'applique à ravitailler l'agriculture en matières premières et articles auxiliaires, assurant l'écoulement de tous les produits agricoles sauf les vins et les fruits.

Son service technique procède aux installations nécessaires à l'exploitation du lait et sa collaboration est toujours plus appréciée.

Le rôle de la Fédération ne se confine pas à des transactions commerciales. Elle participe financièrement à l'inspection cantonale des laiteries et alpages, encourage efficacement l'amélioration de la qualité commerciale des produits du lait, stimule la rationalisation des entreprises de transformation, laiteries et alpages, et les conseille pour l'utilisation la plus rentable du lait.

Voilà un bilan dont nous pouvons nous réjouir, avec toute l'agriculture valaisanne.

Il représente le prix d'un long effort.

Le mérite en revient, certes, aux fondateurs, à l'administration, et, comme dans toutes les coopératives, à l'équipe dirigeante, mais il faut voir surtout dans ce succès le fruit de la solidarité paysanne.

A tous les serviteurs de la cause, à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre, va l'hommage de notre gratitude.



ALBERT ANTOINE  
Membre de la Société Belge des Auteurs  
S. A. B. A. M.

## Le Temps de la Patience

(Suite de « La Défaite Héroïque »)



L'entrée du camp se surmontait de deux miradors avec projecteurs et mitrailleuses; nous la franchîmes sous les regards amusés des soldats d'un poste de garde. Contre toute attente, on ne nous introduisit pas dans les locaux qui s'échelonnaient tout le long d'une vaste allée. On nous fit bifurquer vers une prairie clôturée de fils barbelés; celle-ci était déjà encombrée d'une foule de prisonniers français. A coups de bottes, de crosses et de bâtons, on nous incorpora dans cette enceinte déjà surpeuplée. Un remous me sépara de René Fraiture; je vis ses deux mains qui s'agitaient par-dessus la bousculade, tandis qu'il m'appela désespérément. Je me retrouvai donc seul parmi une cohue de Français de la métropole et des colonies; il y en avait de toutes les races: Marocains, Arabes, Berbères, Sénégalais, Malgaches et autres. Toute cette singulière smala se composait de grands diables à cheveux crépus et à peau basanée qui discutaient en gesticulant et en s'interpellant dans tous les dialectes africains. Tout contre moi se trouvait un capitaine de cuirassiers; il était originaire de Paris. Nous nous présentâmes mais il nous fut impossible de nous serrer la main tant nous étions comprimés les uns contre les autres. Nous étions littéralement agglomérés dans cette mer humaine qui commençait à s'agiter dangereusement. Là encore, j'eus l'occasion de constater combien les Allemands qui nous faisaient la guerre pour élargir leur espace vital, avaient l'habitude maniaque de réduire

le nôtre. Il était impossible de faire un pas et pour pouvoir se déplacer, il fallait se mettre en branle par groupes compacts. C'est ainsi que, toujours soudé à mon nouvel ami parisien, je fus bousculé contre la clôture. Là, l'air devenait plus vif et plus respirable.

J'aperçus alors des sentinelles ennemies qui se promenaient le long des barbelés; elles portaient toutes la mitraille et deux grenades à manche étaient passées dans leur ceinturon. Aux angles de notre enclos, il y avait des tables sur lesquelles reposaient des fusils-mitrailleurs.

Le soleil était au zénith et dardait sur nos têtes ses rayons brûlants; une soif ardente nous dévorait les entrailles. Un colonel vint à passer de l'autre côté de la clôture; je l'interpellai :

— « Mon colonel, nous avons soif et nous n'avons rien bu depuis hier... Je réclame de l'eau ! »

Il me regarda d'un air hautain puis, rajustant ses lunettes, il me dit :

— « Monsieur, j'ignorais ce détail. Je vais vous procurer à boire. Nous n'avons malheureusement pas de vin ni de bière à votre disposition, mais ici, l'eau est bonne ! »

Ensuite, il apostropha quelques gardiens qui flânaient dans les parages; ceux-ci se précipitèrent vers le baraquement des cuisines. Et enfin, il se tourna vers moi pour ajouter :

— « Voilà... Dans quelques instants, vous serez satisfait...

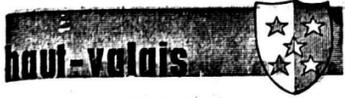
Après cela, monsieur, vous ne pourrez pas dire que les « boches » sont des barbares ! »

Il me salua et tourna les talons pendant que, là-bas, toute une escouade de soldats allemands accouraient vers nous en portant des bidons remplis d'eau.

Ce court dialogue avait attiré l'attention de presque tous les prisonniers et une poussée formidable se produisit. Tous ces gens assoiffés se ruèrent vers la clôture. Pendant que les boches nous passaient les récipients, le capitaine français et moi, nous essayâmes d'obtenir un peu d'ordre pour procéder à la distribution du précieux liquide; ce fut peine perdue. Dans la cohue, les seaux nous furent arrachés et emportés parmi une bagarre épouvantable... Presque tous ces récipients furent renversés et l'eau se répandit en larges flaques; des misérables se couchèrent et se mirent à laper le liquide fangeux sans se préoccuper de l'infamie bousculade qui se déchaînait autour d'eux. Les Allemands intervinrent à coups de gourdins et de crosses; ils tapaient au hasard en proférant des hurlements et en essayant de se rendre maîtres du désordre. Ils frappaient dans la masse à coups redoublés... Je vis avec horreur un œil sauter d'une orbite et couler le long d'une joue; le malheureux éborgné se mit à pousser des cris affreux. J'avais eu le temps de repérer le coupable de cette cruauté; il se démenait tout contre moi en vociférant des injures à notre égard. D'un coup de poing à la machoire, je l'envoyai rouler dans les barbelés.

Cet incident provoqua un moment de stupeur parmi tous les batailleurs. Le boche s'était relevé et s'avançait vers moi pendant que ses compagnons armaient leurs mitraillettes à grand bruit de culasse. L'instant était solennel : d'un côté, notre groupe parmi lequel toutes ces faces à peau noire qui grondaient sourdement, les poings et les griffes en avant; de l'autre, nos ennemis, l'arme en joue, prêts à tirer dans le tas... Quelques

(à suivre)



**BRIGUE**  
**Chute du 2e étage**

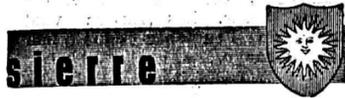
Un garçonnet âgé de 3 ans, le petit Willy Lacher, échappant à la surveillance de ses parents domiciliés à Brigue, a fait une chute, hier, d'un balcon sis au 2me étage. L'enfant dut être conduit à l'hôpital régional souffrant d'une commotion cérébrale et d'une probable fracture du crâne.

**LOECHE**  
**Collision**

Un Autrichien, âgé de 45 ans environ, circulait à scooter lorsque dans un virage au centre du village de la Souste, il entra en collision avec une voiture valaisanne pilotée par un chef-monteur des Téléphones de Sion. Le scootériste fut projeté à terre et souffrit de contusions et plaies diverses.

**STALDEN**  
**Finition d'un nouveau pont de chemin de fer**

Afin de terminer l'établissement définitif du nouveau pont sis au lieu dit Muchibach, à un kilomètre au-dessus de Stalden, on a dû, mercredi, couper toute circulation du train Viège-Zermatt, entre Stalden et St-Nicolas. Le transport des voyageurs a été assuré par des cars postaux. Les trains reprendront dorénavant leur horaire habituel.



**Projeté à terre par une portière**

Jéudi, à midi, une voiture valaisanne portant plaques 7688 stationnait à sa droite près du Café du Commerce. Au moment où le chauffeur ouvrit la portière pour sortir de son véhicule, un cycliste, M. Gaspar Pellaz, âgé de 49 ans et domicilié à Noës, qui venait dans cette direction, fut touché par la portière et projeté à terre. L'automobiliste s'empressa auprès du blessé et le conduisit chez un médecin de la place où il reçut les premiers soins.

**Bonne fête, Madame Zufferey**

Hier, M. le président Salzmann, accompagné du secrétaire communal, M. André Biollay, s'est rendu auprès de Mme Mathilde Zufferey, née Monnier, pour lui offrir au nom de la Municipalité le traditionnel fauteuil. En effet, c'est le 2 janvier 1869 que naquit la vénérée nonagénaire. Au cours de la petite fête familiale qui suivit la cérémonie, on eut beaucoup de plaisir à entendre Mme Zufferey chanter quelques refrains du temps de sa jeunesse. Le « Nouvelliste », à son tour, présente ses meilleurs vœux à Mme Zufferey et lui souhaite encore de longues et heureuses années en cette bonne ville sierroise.

**Le temps des cerises**

A Sierre, où le soleil est particulièrement généreux, on a commencé la récolte des cerises qui s'annonce comme spécialement brillante cette année.

**10e tir commémoratif de Finges**

Il avait été annoncé que le 10e tir commémoratif de Finges allait au devant d'un grand succès. Les prévisions des organisateurs vont être largement dépassées et l'on peut parler de triomphe, puisque les inscriptions affluent toujours et dépassent déjà celles de l'année passée qui étaient de 104 groupes, soit 520 engagés. C'est donc un nouveau record. La belle forêt de Finges sera, dimanche prochain, le 17 mai, le lieu de ralliement de tous les tireurs valaisans. Les tirs seront interrompus à 9 heures pour la célébration de la messe qui aura lieu au pied du monument. Fin des tirs à 15 h. 30. Une cantine installée dans la forêt est en mesure de satisfaire les plus exigeants. Un service de cars fonctionnera entre Sierre et Loèche (Voir aux annonces). F. U.

**GRANGES**  
**Sans prévenir la police**

Un accident spectaculaire s'est produit dans la journée d'hier, à Granges. Deux voitures valaisannes, après être entrées en collision, ont exécuté sur la chaussée de nombreux tête-à-queue. Prudents, reconnaissant probablement leur faute, les deux automobilistes n'avertirent pas la police. Cela n'empêche pas que chacun en ait pour quelques milliers de francs de réparation.

**CHALAIS**

**Disparue... puis retrouvée**

Depuis mardi, au début de l'après-midi, Mlle Virginie Mabilard, âgée de 61 ans et habitant avec son père, avait disparu. Les recherches entreprises étaient restées vaines jusqu'à ce soir, où l'on retrouva Mlle Mabilard qui descendait gentiment la route de Vercoirin. Souffrant de troubles de la mémoire, elle s'était probablement aventurée dans la région sans s'en rendre compte.



**Au Conseil d'Etat**

**SUBVENTIONS CANTONALES**

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre les travaux entrepris en vue de la construction d'une conduite utilisée pour le transport du lait de l'Alpage de Blitzingen à la laiterie villageoise au bénéfice d'une subvention cantonale.

Il a mis au bénéfice d'une subvention cantonale les travaux de construction d'une nouvelle laiterie à Praz-de-Fort-Orsières.

Ont été mis au bénéfice d'une subvention cantonale, les travaux entrepris en vue de la réfection du bisse « Chiwasserleitung » sur territoire de la commune de Fieschertal.

Les travaux de réfection du réseau d'irrigation de la commune de Niedergesteln ont été également mis au bénéfice d'une subvention cantonale.

**DEMISSIONS**

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de M. Elias Schnyder, président et membre du conseil communal de Bratsch.

Il a accepté aussi la démission de M. Cyrille Bitz, membre du conseil communal de Nax.

**APPROBATIONS-SUBVENTION**

Le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de la société de laiterie de Guttet-Feschel.

Le projet de reboisement et de travaux de défense « Frid » présenté par la commune d'Ernen dans la vallée de Conches a été approuvé et mis au bénéfice d'une subvention cantonale.

**SCOLARITE**

Le Conseil d'Etat a décidé de prolonger d'un mois, c'est-à-dire jusqu'à fin mai, la durée des classes de Drône-St-Germain et Granois à Savlèse en faveur des enfants que les parents ont inscrits auprès de l'autorité scolaire.

**Horaire d'été à l'Etat**

La Chancellerie d'Etat porte à la connaissance du public que le Conseil d'Etat a décidé d'introduire, pendant la période allant du 18 mai 1959 au 26 septembre 1959, dans les bureaux de l'Administration centrale, à Sion, ainsi qu'aux bureaux du registre foncier et aux offices des poursuites de Sierre et Sion un horaire de travail d'été comme suit:

- Lundi au jeudi compris:**  
Matin: 7 h. 30 à 12 heures.  
Après-midi: 14 h. à 18 h.
- Vendredi:**  
7 h. 30 à 12 heures.  
Après-midi: 13 h. 30 à 18 h.
- Samedi:**  
Libre, sauf qu'une permanence sera assurée dans tous les services de l'Etat, de sorte que ceux-ci seront ouverts au public également le samedi.

La durée du travail hebdomadaire ne subira ainsi aucune diminution. Sion, le 12 mai 1959. Chancellerie d'Etat.

**Avec la Société d'Agriculture de Sion**

La Société d'Agriculture de Sion, fidèle à sa tradition de n'encourager que la production de vins de qualité qui ont fait la renommée de notre commune, invite instamment tous ses membres à ne pas s'écarter des sages principes de culture qui ont toujours été en honneur dans notre vignoble.

Les tailles inconsidérées que d'aucuns, inconscients du danger, font courir par là à toute notre région, ne sauraient être tolérées et le Comité les réprime énergiquement. Il est encore temps de remédier à ces erreurs, soit par une retaille des longs bois, soit par un ébourgeoinement sévère des ceps trop chargés.

Les sociétaires sont, en outre, avisés que les vignes qui ne seront pas trouvées conformes à une taille rationnelle et judicieuse, ne pourront pas être admises au concours de la Société qui s'étend, cette année, de la Lienne et la Sionne. Le Comité.



**Succès de l'action « laine »**

« L'action laine », organisée par le Centre missionnaire de Martigny a remporté un magnifique succès. Le comité se fait un plaisir de remercier chaleureusement les centaines de personnes qui ont déposé une ou plusieurs pelotes dans les corbeilles de ramassage. Un merci aussi chaleureux

aux aimables commerçants qui ont prêté leur concours, ainsi qu'à la quarantaine de dames qui se sont inscrites pour tricoter.

Toutes ces bonnes volontés nous permettront de disposer prochainement de 60 à 70 pullovers que nous expédierons à nos missionnaires. Sitôt que les vêtements seront arrivés à bon port, nous donnerons des détails sur leurs bénéficiaires et sur la joie que nos offrandes leur auront causée.

Les personnes qui voudraient encore offrir de la laine ou qui désiraient s'inscrire pour tricoter, peuvent encore le faire en s'adressant à un membre du comité ou à Mme Angelin Giroud, à La Bâtiaz.

**A l'eau!**

Attendue avec impatience par tous les habitants de la ville et des environs, la réouverture de la piscine de Martigny aura lieu ce dimanche 17 mai.

Bien du plaisir à tous les amis de ce beau sport « la natation » et... à l'eau!

**Chute malencontreuse**

Une personne de Martigny, M. Ulysse Giroud, qui circulait à l'avenue du Bourg à bicyclette avec son petit-fils en charge, a perdu la maîtrise de sa machine et a fait une chute. M. Giroud n'est pas blessé, mais l'enfant souffre d'une large plaie au front.



**† Monsieur le Chanoine Albert MARET**  
ancien curé de Choëx

Jéudi 14 mai est décédé à la clinique St-Amé, M. le Chanoine Albert Maret, de l'Abbaye de St-Maurice. Né le 6 août 1893 au Levron (Vollèges), il fit ses études classiques à St-Maurice, où il prit l'habit des chanoines le 9 septembre 1916. Il poursuivit ses études à St-Maurice et à Rome et fut ordonné prêtre par Mgr Mariétan le 24 février 1923. D'abord professeur et surveillant au collège de Pollegio (Tessin), dont l'Abbaye assumait alors la direction, il fut une année durant vicaire à Salvan (1925-25) avant de commencer un long ministère comme professeur au collège St-Charles à Porrentruy (1925-46). De retour à St-Maurice en 1946, il enseigna au collège de l'Abbaye; il assumait aussi le ministère pastoral à Dorénaz, où il eut la joie de voir surgir une église, consacrée en 1947. En automne 1950, il fut désigné par Mgr Haller comme curé de Choëx. Il resta à la tête de cette paroisse jusqu'en 1958: l'état d'une santé éprouvée lui fit alors solliciter une charge moins lourde. Il résida un hiver à l'Hospice St-Jacques à St-Maurice, puis entra à la clinique St-Amé. Une maladie pénible brisa la vie de celui qui paraissait un montagnard solide.

M. le Chanoine Albert Maret laisse le souvenir d'une grande droiture, d'une exquise modestie et d'une délicate sensibilité qu'une apparente sévérité ne parvenait pas à cacher.

**Un jeune garçon happé par un camion**

Derrière le Château de Saint-Maurice hier soir, autour de 6 heures, un camion suivi d'une remorque, est sorti partiellement de la route, happant au passage le jeune Jean-Clair Hagen, âgé de 14 ans qui circulait à bicyclette.

Le jeune garçon, qui souffre d'une commotion et de multiples blessures, a dû être admis dans la soirée à la clinique Saint-Amé, à Saint-Maurice.

**MASSONGEX**  
**Loto paroissial**

La paroisse de Massongex a le plaisir d'informer ses amis et connaissances qu'elle organise dimanche prochain, 17 mai, un loto dont le produit servira à couvrir les frais de l'aménagement du chauffage pratique et moderne de la grande salle.

Comme par le passé, le public y trouvera une agréable ambiance et un choix de magnifiques lots.

Si, aujourd'hui, tant de fêtes, d'attractions, sollicitent votre argent, sachez donner la préférence à celles dont les recettes contribuent au développement du bien-être matériel et moral de nos localités.

Nous devons, selon nos moyens, soutenir et encourager toutes les initiatives qui visent à apporter à nos villes et villages ce qui est susceptible d'améliorer leur situation.

Déjà nous exprimons notre plus vive gratitude à ceux qui nous rendront visite le dimanche 17 mai, lors du loto de la paroisse qui se tiendra dans la grande salle, dès 14 heures.



**L'HOMME AU MASQUE DE CIRE**

d'André de Toth, avec Phillis Kirk et Vincent Price. Ce film est à conseiller aux personnes nerveuses ou impressionnables. Ses interprètes ont été bien choisis. Phillis Kirk a un sens dramatique étonnant. Vincent Price fait belle figure d'artiste, mais sous son affreux masque défiguré hentera les rêves des personnes sensibles. Samedi 16, dimanche 17 mai, à 20 h. 30. Admis dès 16 ans révolus.

**Chamoson**  
**Cinéma CONCORDIA**  
**L'EAU VIVE**

Allez voir L'EAU VIVE, vous en ressortirez plus jeunes, avec du soleil dans la tête. Ce film a été tourné dans le cadre grandiose des Hautes Alpes que le cinémascope met en valeur avec un éclat incomparable. Dimanche 17, à 20 h. 30. Admis dès 16 ans.

**Dancing**

AUX TREIZE ETOILES  
MONTHEY  
ouvert chaque soir jusqu'à 2 h.  
Fermé le lundi

C'est tellement pratique!  
Un seul carnet, un seul timbre  
UCOVA.

**Echos du Centenaire de l'«Agaunia»**

Les fêtes du Centenaire de l'Agaunia et du Rassemblement romand des Etudiants suisses appartiennent au passé. Mais nous savons que ces journées ont laissé de lumineux souvenirs dans le cœur des participants. Aussi, nous est-il agréable de rappeler avec gratitude la cordialité avec laquelle tout Saint-Maurice accueillit la jeunesse estudiantine. Les riches décorations des bâtiments privés et publics, les feux de bengales qui illuminèrent le cortège samedi soir, la présence de la population faisant la haie au passage des défilés, tous ces témoignages spontanés contribuèrent à créer une ambiance des plus sympathiques.

C'est ainsi, en présence d'une cité toute vibrante de joie, que se déroulèrent manifestations et cortèges. Ces derniers furent des mieux réussis. Une vingtaine de bannières chatoyantes de couleurs, encadrées par les étudiants en «Flaus» et en casquettes rouges ou oranges, des demoiselles d'honneur, un peloton de gendarmes, un groupe d'enfants costumés, emmenés par Mlle Lily Donnet et les acteurs du «Grand Stockalper» donnaient une impression de magnificence peu commune. Au charme des couleurs s'ajoutait l'harmonie des sons. L'Agaunoise, l'Avenir de Collombey et la Fanfare de Lavey donnèrent vie et animation à ces défilés.

De ces échos favorables qui leur sont parvenus, l'Agaunia et le comité d'organisation du récent jubilé savent gré à la population de Saint-Maurice et à tous les collaborateurs.



M. l'ancien Conseiller fédéral Enrico Cello, pendant sa conférence lors du centième anniversaire de l'Agaunia. (Photo Cg. Nouvelliste).



Son Excellence Monseigneur HALLER, Abbé de Saint-Maurice et Evêque de Bethléem;

Monsieur le Prieur, la Communauté des Chanoines et des Frères de l'Abbaye de Saint-Maurice;

ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher Confrère

**Monsieur le Chanoine**  
**Albert MARET**

professeur à Pollegio (1923-24), Porrentruy (1925-46) et Saint-Maurice (1946-50), vicaire à Salvan (1924-25), desservant de Dorénaz (1946-50), ancien curé de Choëx (1950-58)

pieusement décédé à la Clinique Saint-Amé, muni des Sacraments de l'Eglise, le jeudi 14 mai 1959, dans la 66e année de son âge, la 42e de sa profession religieuse et la 37e de son sacerdoce.

Les funérailles seront célébrées à la Basilique de Saint-Maurice le samedi 16 mai 1959: office à 8 h. 30, levée du corps à 9 h. 45, Messe à 10 heures.

Mardi 26 mai: office des défunts à 9 h. 45, Messe de septième, à 10 h.

PRIEZ POUR LUI

Abbaye de Saint-Maurice, le 14 mai 1959.



Monsieur et Madame Eloi MARET, au Levron;

Madame et Monsieur Louis BRUCHEZ et leurs enfants, à Sembrancher;

Monsieur Camille MARET, au Levron;

Monsieur et Madame Lucien MARET et leurs enfants, à Vernayaz;

Monsieur Gabriel MARET et leurs enfants, à Fully;

Monsieur Albert MARET, au Levron; Madame et Monsieur Joseph TERRAZZ et leurs enfants, à Chemin;

ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher frère, beau-frère et oncle

**Monsieur le Chanoine**  
**Albert MARET**  
de l'Abbaye de St-Maurice,  
ancien curé de Choëx

pieusement décédé à la Clinique Saint-Amé, muni des sacrements de l'Eglise, le jeudi 14 mai 1959, dans la 66e année de son âge, la 42e de sa profession religieuse et la 37e de son sacerdoce.

Les funérailles seront célébrées à la Basilique de St-Maurice, le samedi 16 mai, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

R. I. P.



Monsieur Albert ROULLER, Aux Rappes;

Madame et Monsieur Alexis COQUOZ et leurs enfants, à Martigny-Bourg;

Madame et Monsieur Auguste LUGON et leurs enfants, à Martigny-Bourg;

Monsieur et Madame Amy ROULLER et leurs enfants, Aux Rappes; ainsi que les familles parentes et alliées, à Bovernier, Martigny et Chamonix, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame**  
**Adèle ROULLER**  
née Bourgeois

leur très chère épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée dans sa 74e année après une courte maladie vaillamment supportée et munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le samedi 16 mai 1959, à 10 h. 30.

Départ du domicile mortuaire, avenue des Epeney.

Cet avis tient lieu de faire-part.

**IN MEMORIAM**

**Firmin ROULLER**

16 mai 1958 16 mai 1959

La messe d'anniversaire aura lieu à Troistorrents, le 16 mai, à 7 h. 20.

Une année déjà que tu nous as quittés, mais rien n'efface ton souvenir.

# Train spécial pour... asperges

19 h. 55, gare de Charrat. Le « train des asperges » arrive dans 3 minutes. Juste le temps de poser quelques questions à M. Alfred Kunz, le sympathique commis de gare. Car, si nous sommes là, c'est dans un but précis. Nous venons assister au chargement des wagons. Vous penserez, sans doute, en

d'heure, s'effectue actuellement en 7 minutes, montre en main. Et ceci, grâce à un matériel perfectionné comportant des palettes à bagages métalliques et un tracteur-élévateur. La palette à bagages, genre de charriot, a remplacé la palette en bois utilisée autrefois. Plus maniable et d'une contenance

De nombreux avantages résultent de ce nouveau procédé. L'économie de temps évite les retards aux trains de voyageurs. Il y a également économie appréciable de matériel, en ce sens qu'autrefois, chaque gare expéditrice était pourvue d'un tracteur. De même, chaque wagon était équipé d'un élévateur pour véhiculer les palettes à l'intérieur. L'utilisation des palettes à bagages accélère le travail des gares de triage. De plus, ce minimum de manutention évite à ce légume délicat qu'est l'asperge des chocs nuisibles à sa qualité.

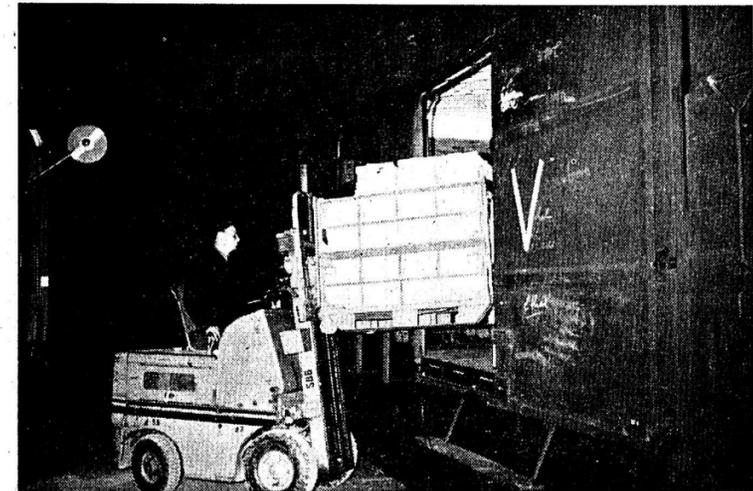
Ainsi, chaque soir, ce train spécial quitte le Valais avec sa précieuse denrée. Le lendemain matin, à la première heure, les ménagères de Berne, Bâle, Zurich, etc... ont à leur disposition un produit du pays frais, appétissant... et diurétique passé presque en droite ligne de l'aspergière à la salle à manger. A quand?... le wagon-distributeur de mayonnaise?

Ajoutons que chaque palette à bagages porte un écriteau: « Réservé aux asperges ». Après déchargement, un ordre de retour les réexpédie en gare de Lausanne, d'où elles parviendront, chaque jour, dans les gares de Riddes, Saxon, Charrat et Martigny.

Une fois de plus, les chemins de fer fédéraux apportent leur utile contribution à l'activité économique du pays. Leur préoccupation constante de satisfaire leur clientèle n'a d'égale que la précision et la conscience qu'ils vouent aux plus petits détails de l'exploitation.

Remercions, pour terminer, MM. Goulay, du « Bureau commercial marchandises » de Lausanne et Alfred Kunz des renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

LUC.



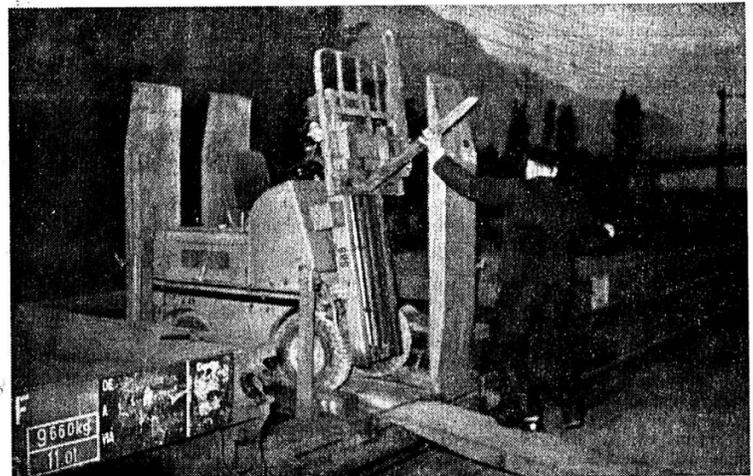
Chargement d'une palette d'asperges au moyen du tracteur-élévateur.

lisant ces lignes, qu'il n'y a rien là d'extraordinaire et qu'il faut être vraiment un quelconque intérêt à une opération aussi banale. Erreur! Ou plutôt vous auriez eu raison jusqu'à l'an dernier. Car, depuis cette année, nos chemins de fer fédéraux, soucieux de rationalisation, toujours à l'affût d'améliorations techniques, ont innové en cette matière.

En pleine production, la gare de Charrat expédie journalièrement environ 4 tonnes d'asperges. Ce travail d'expédition qui, auparavant, immobilisait le convoi pendant plus de trois quarts

de supérieure, cette palette est chargée de 7 couches de paniers superposés d'un poids total de 450 à 500 kg. Le train arrive en gare. Le wagon de queue transporte un tracteur-élévateur accompagné de son chauffeur. En 45 secondes, grâce à un ingénieux système de glissières, le tracteur est à quai, prêt à fonctionner.

L'une après l'autre, les palettes sont chargées sur l'engin, élevées à l'intérieur des wagons et disposées les unes à côté des autres par un seul employé. Les opérations terminées, le tracteur regagne son domicile roulant en moins d'une minute.



Mise à quai du tracteur-élévateur.

Chaque palette à bagages porte un écriteau: « Réservé pour les asperges », ainsi qu'un ordre de retour en gare de Lausanne.

(Photos Cg)



## A l'Assemblée nationale française

### On vote à main levée

PARIS, 15 mai, ag. (AFP). — L'Assemblée nationale (Chambre basse) de la Ve République a achevé, ce soir, le premier travail législatif entrepris depuis son entrée en fonction. Jusqu'à présent, le renouvellement des assemblées parlementaires et la mise en place des nouvelles institutions avaient ajourné la reprise de cette activité.

Elle a voté en deux jours (mardi et jeudi) la loi relative à l'équipement sanitaire et social (hôpitaux, œuvres pour les malades et l'enfance déficiente etc.).

De vives critiques ont été faites contre les projets soumis par le ministre de la santé publique, M. Chenot, non seulement par l'opposition (socialistes et communistes) mais

aussi par les démocrates-chrétiens (MRP) qui font partie de la majorité. Les crédits accordés étaient jugés insuffisants.

Mais la Chambre a finalement admis « à mains levées » les propositions gouvernementales.

D'autre part, la Commission du règlement poursuit l'examen d'une question à laquelle les députés de la plupart des partis attachent beaucoup d'importance: l'Assemblée aura-t-elle le droit de voter lorsque des questions seront posées par un de ses membres au gouvernement? Elle pourrait ainsi exercer un contrôle. C'est le comité constitutionnel qui tranchera cette question, lorsque le texte de la commission sera prêt, dans quelques jours.

## Le plan occidental vu par les Russes

MOSCOU, 15 mai, ag. (AFP). — « Les propositions faites par M. Herter, au nom des trois puissances occidentales sont basées sur une conception périmée qui ne tient nullement compte de la situation actuelle et de l'existence de deux Etats allemands », déclare l'agence Tass dans un premier commentaire consacré au plan de paix occidental présenté à Genève par le secrétaire d'Etat américain.

« Ainsi, les propositions des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France », poursuit l'agence soviétique, « en dépit de l'accord intervenu entre les quatre puissances sur les buts et l'ordre du jour de la réunion des ministres des affaires étrangères, prévoient l'examen d'un grand nombre de problèmes internationaux, ce qui ne peut qu'empêcher la recherche d'une solution pour un traité de paix avec l'Allemagne ».

« Or, un tel traité, poursuit l'agence Tass, serait de nature à ouvrir la voie à un règlement de bien d'autres problèmes restés en litige. Le plan exposé par M. Herter indique également la volonté des puissances occidentales de conserver le statut d'occupation de Berlin ». (Voir en page 2).

## Pour la première fois dans l'histoire un académicien démissionne

PARIS, 14 mai, ag. (A.F.P.). — Le romancier français Pierre Benoit, célèbre auteur de « L'Atlantide », a donné sa démission de l'Académie Française, où il siège depuis 28 ans.

Ce geste, sans précédent dans l'histoire de l'illustre compagnie, serait motivé par « l'affaire Paul Morand ». Se présentant récemment à l'Académie Française, ce dernier écrivain dut retirer sa candidature, le général De Gaulle ayant exprimé son hostilité à celle-ci, ainsi que le lui donne droit son titre de « protecteur de l'Académie », porté en tant que chef de l'Etat. M. Morand ayant été ambassadeur sous le gouvernement de Vichy, sa candidature avait soulevé une forte opposition. Pierre Benoit, au contraire, avait été un de ses partisans.

Interrogé au sujet de ce motif supposé de sa démission par un représentant de l'agence France-Presse, M. Pierre Benoit, à Ciboure, où il réside, dans le pays basque, a déclaré: « Par déférence pour mes collègues, je ne peux fournir actuellement mes raisons ». Et comme le journaliste insistait, il a poursuivi: « Au cas où on me prêterait des intentions qui ne sont pas les miennes, je reste libre de démentir ».

Mais il a ajouté aussitôt: « De toute façon, il n'y a pas que l'affaire Mo-

# De la ménagère à la mégère

Les Chinois, au Tibet, font régner l'ordre à coup de baïonnettes. Des lamas basculent dans des charniers, d'autres vont en camp de concentration se faire laver le cerveau. Les civils doivent adopter le vêtement chinois, tête rase et vêtement de couleur bleu.

Les rebelles Chambas tiraillent encore pour retarder l'avance des troupes communistes dans les montagnes par lesquelles se fauillent les réfugiés. 20 000 d'entre eux sont attendus aux Indes.

Certes, Pékin a ménagé le dalaï lama, lui gardant une place officielle, lui promettant la sécurité. Mais, ces efforts de conciliation, s'ils ont paru séduire le dalaï lama, n'empêchent nullement la poursuite d'une sévère répression.

Celle-ci trouble profondément les Orientaux non encore communistes. La Chine communiste suscitait en Extrême-Orient une respectueuse sympathie. On admirait les prodigieux efforts de cette nation pour s'extirper de la misère, l'audience internationale que ce pays, ex-colonie économique de l'Occident, avait rapidement obtenus. On admirait enfin l'inspiratrice des principes de Bandoug. On attendait d'elle une aide désintéressée, aidant les peuples à se libérer du carcan de la misère.

Les Occidentaux ne jouissaient d'aucune popularité. Les Américains avaient beau dépenser des dollars, ceux-ci profitaient aux dirigeants et n'allégeaient pas le fardeau des peuples. L'Occidental continuait à être dépeint sous les traits d'un incorrigible oppresseur.

Or, la révolte tibétaine a déseillé les yeux et le malaise étirent les Orientaux. La grande déception qu'ils viennent d'éprouver ne les fera pas basculer dans le camp occidental, mais répudier l'arbitraire division du monde en bien et mal nettement séparés.

Les voisins et les admirateurs de la Chine s'aperçoivent soudain que l'active ménagère pourrait bien être une mégère. Ils remarquent que la Chine se retrouve impériale et qu'elle n'a pas fait sienne la morale politique dont elle recommandait l'usage.

Aussi, premier effet de ce trouble: le Premier Ministre du Pakistan a adressé à M. Nehru un message solennel l'adjurant d'oublier les différends qui séparèrent les deux nations et de s'unir devant la menace chinoise.

Les services de renseignements américains signalent une inquiétante augmentation des forces communistes concentrées devant Quemoy. Ils se demandent si une nouvelle offensive contre Formose n'est pas à redouter. La flotte U.S.A. croise toujours dans les parages. Elle a reçu des consignes de vigilance.

Mais la Chine est-elle en état de déclencher une offensive même si elle désire empêcher la réunion d'une Conférence au Sommet? Elle inondait autrefois Hong-Kong de produits à prix imbattables. Or ce fleau s'est tari. Deux raisons sont avancées pour expliquer cette soudaine absence:

## 8 personnes brûlées vives

UMTATA (Province du Cap), 14 mai, ag. (Reuter). — Un autobus sur lequel avaient pris place 25 Africains s'est renversé mercredi soir près de Umtata, dans la province du Cap. Huit personnes, dont 5 femmes et 2 enfants, ont été brûlées vives.

— L'installation des communes populaires a désorganisé l'économie chinoise et le trafic ferroviaire.

— Les Chinois ont signé avec la Russie un nouvel accord d'assistance économique à des conditions draconiennes. Ils sont désormais obligés de rembourser rapidement et ne peuvent pour l'instant faire les frais d'une offensive économique ou militaire.

— Les services de renseignements américains, toujours eux, multiplient les avertissements. Nous nous fixons sur Berlin et nous tombons dans un piège. Les Russes retiennent notre attention en Europe et nous menacent au Moyen-Orient. Regardez donc!

— Les Russes s'installent en Afghanistan, construisent les routes, bâtissent des usines, envoient des conseillers. Ils ont vraisemblablement passé un traité d'assistance dont les termes sont encore secrets avec les autorités afghanes.

— En Irak, les communistes possèdent la quasi-totalité des leviers du pouvoir. Ils pressent Kassem de les accepter dans son gouvernement. Le général retarde sa réponse mais déjà son ministre des Finances s'est déclaré d'accord. Kassem n'est pas communiste, mais peut-il engager seul la lutte contre les communistes.

— L'Iran, ce « ferme soutien de l'Occident », est tourné et vacille sur ses bases. Les Russes vont essayer de l'englober dans leur Croissant rouge.

Chaque camp crie victoire, mais, en regardant en-dessous des titres, on peut, sans solliciter les textes, reproduire des renseignements de source non officielle, dégager un peu la vérité de son corset de mensonges officiels ou journalistiques. 50 000 personnes étaient rassemblées mercredi sur le forum. La majorité était musulmane, des musulmans tirés de la Casbah par les parachutistes et les territoriaux en civil. Ces musulmans brandissaient des pancartes fournies par le Service psychologique de l'armée.

Seule personnalité acclamée par les Européens, le général Massu qui avait participé au 13 mai.

— Les musulmans ont parfois crié: « Algérie musulmane! ».

— Ni journée de deuil total, ni journée de recueillement, encore moins manifestation d'enthousiasme à l'égard de la politique du général De Gaulle, cette journée du 13 mai est celle de la méfiance, de désarroi pour le gros du peuple européen, et est une « victoire » pour l'armée qui s'est dégagée des ultras et a maintenu l'ordre. Elle a prouvé, une fois de plus, que l'on ne pouvait rien faire sans elle. Cela comporte bien des risques futurs. Encore faudrait-il savoir de quelle armée il s'agit. Celle des généraux et des colonels qui joue plus ou moins le jeu du gouvernement. Celle des capitaines et des lieutenants qui se tournent vers les activistes.

Jacques Helle.

## Deux voiliers chavirent

Leurs occupants, jetés à l'eau, ont néanmoins été sauvés

GENEVE, 14 mai, ag. — Jeudi après-midi, sous l'effet de la bise, un petit voilier à bord duquel se trouvaient deux jeunes gens, a fait naufrage dans la rade. Jetés à l'eau, les deux occupants ont néanmoins pu être sauvés.

Trois heures plus tard, à la hauteur du BIT, un voilier-école à bord duquel se trouvaient un moniteur et quatre jeunes gens, dont trois jeunes filles, a également chaviré. Les cinq occupants furent précipités à l'eau, tandis que le voilier s'enfonçait dans les flots pour disparaître par 12 à 15 mètres de fond. La police du lac, immédiatement alertée, se rendit sur les lieux et parvint à sauver les navigateurs qui se débattaient dans l'eau.

## Pour une patinoire artificielle à Saint-Gall

SAINT-GALL 14 mai, ag. — Un Comité d'initiative s'est créé à Saint-Gall en vue de la construction d'une patinoire artificielle. L'installation doit comprendre une place de hockey sur glace de 30 mètres sur 60, une place pour course de patins de 900 mètres carrés et une place de curling de 3 jeux.

Le Comité compte avec une dépense de 996.000 francs et entend financer les travaux au moyen d'un prêt bancaire, une subvention de l'Etat, une subvention du Sport-toto et des subventions provenant de l'industrie ainsi que par l'émission d'actions.

## Déchirés par une bombe

OSNABRUCK, 14 mai, ag. (DPA). — Deux ouvriers allemands occupés à démolir une bombe de 5 tonnes qui a fait soudainement explosion, ont été déchirés près d'Osnabruck.